

BULLETIN MENSUEL

de l'OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE ET DES RÉPONSES PÉNALES



ONDRP
OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

JUILLET
2014

ISSN 2265-9110

Criminalité et délinquance enregistrées

en juin 2014

Il y a près de 10 ans, l'Observatoire national de la délinquance a fait le choix de s'adresser directement à un échantillon de la population pour déterminer les tendances annuelles de la délinquance visant les personnes ou leurs biens. Une telle démarche n'avait alors rien d'inédit puisqu'elle avait été mise en oeuvre dès les années 1970 aux États-Unis et à partir de 1981 en Angleterre et au Pays de Galles.

L'outil statistique qui permet de suivre l'évolution annuelle de la délinquance en interrogeant un échantillon de la population est appelé, en français, «enquête de victimation». Il fournit des estimations de la part annuelle¹ des ménages ou des personnes se déclarant victimes de différentes atteintes, comme les vols ou les violences.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus pour l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) de défendre l'idée que le suivi de la délinquance contre les personnes ou leurs biens avec une enquête annuelle de victimation est possible. C'est désormais chose faite.

Chacun peut en faire la vérification sur la période 2006-2012 en consultant les articles publiés en décembre 2013 portant sur les vols, tentatives de vol ou actes de vandalisme² d'une part, et sur les violences physiques, menaces ou injures hors ménage³ d'autre part.

Certes, il a fallu se montrer patient pour constituer des séries de taux de victimation annuelles depuis le lancement en 2007 de l'enquête «Cadre de vie et sécurité» en partenariat avec l'INSEE. L'ONDRP a même décidé en 2011, de mettre en suspend une nouvelle tendance mesurée en matière de violences physiques⁴, afin de s'assurer à l'aune des résultats des enquêtes suivantes, qu'il ne s'agissait pas d'un artefact de collecte.

Si le calendrier prévisionnel est respecté, les premières données sur la victimation en 2013 extraites de la 8ème enquête annuelle «Cadre de vie et sécurité» seront diffusées par l'ONDRP en novembre prochain. Il est encore trop tôt pour savoir si les taux 2013 seront en cohérence avec ceux observés au cours des 7 années précédentes. En quelque sorte, chaque année, le dispositif remet en jeu sa capacité à mesurer les tendances.

Ce qui a d'ores et déjà été obtenu sur la période 2006-2012, grâce aux résultats des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2013, a permis à l'ONDRP de prolonger son analyse aux causes des

••• (1) La durée de la période de victimation étudiée peut varier selon l'enquête et selon l'atteinte. Les parts de personnes se déclarant victimes peuvent aussi être mesurées sur une période de référence plus longue, par exemple sur deux ans.

(2) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/files/ondrp_ra-2013/02_DI_Victimation_Menages_2013.pdf

(3) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/files/ondrp_ra-2013/01_DI_Victimation_Perso.pdf

(4) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/rapport_2011_0.pdf (page 65)

évolutions mesurées⁵. L'Observatoire participe ainsi, à l'échelle internationale, à l'un des principaux débats de la criminologie, celui sur le phénomène appelé «Crime Drop»⁶.

En comparaison des progrès intervenus dans le domaine de la victimation, la situation actuelle des statistiques sur la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie apparaît d'autant plus sinistrée.

Face aux difficultés que certains rencontrent pour comprendre ce que cette situation sinistrée implique, il semble nécessaire de revenir à ce que l'ONDRP appelle une «rupture de continuité statistique».

La mise en service d'un nouvel outil d'enregistrement des faits constatés de crimes et délits non routiers a eu lieu en janvier 2012 dans la gendarmerie nationale, et elle se déroule de façon progressive depuis 2013 dans la police nationale.

Ce processus provoque des ruptures de continuité statistique, car la saisie des procédures ne s'effectue pas aujourd'hui dans les mêmes conditions que précédemment. Non seulement le nouvel outil a changé la façon de saisir les procédures, mais les pratiques des agents ont aussi évolué.

Les deux principales conséquences de l'entrée en service des nouveaux outils de saisie, qui portent sur l'exhaustivité de la collecte et sur le codage des infractions, ont un fort impact numérique.

Des séries statistiques peuvent être comparables si les pratiques de saisie, conformes ou non à la méthodologie, ne varient pas dans le temps. La perte de la comparabilité ne résulte pas toujours du lancement d'un nouvel outil de saisie.

Avant 2012, l'ONDRP avait déjà signalé et commenté une rupture statistique de grande ampleur en matière d'escroqueries à la carte bancaire. Elle était due à des consignes judiciaires invitant les services de police et de gendarmerie à conseiller aux victimes de ne pas déposer plainte car leur banque était tenue de les rembourser, y compris en l'absence de plainte.

Cependant, une rupture liée au lancement d'un nouvel outil de saisie a des conséquences plus étendues. Si le nouvel outil n'a pas été conçu pour assurer la continuité des séries, la plupart d'entre elles risquent d'être touchées. Pour la gendarmerie nationale, le processus est expliqué en détail dans le rapport publié il y a un an, en juillet 2013 et portant « sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure »⁷.

La mission à l'origine de ce rapport a été menée par les inspections générales de l'administration du ministère de l'Intérieur, de la police nationale, de la gendarmerie nationale et de l'INSEE.

L'effet de l'application de saisie de la délinquance enregistrée par la gendarmerie nationale lancée en janvier 2012 est qualifié de multiforme car :

1. Le logiciel «garantit l'enregistrement de la totalité des plaintes»
2. Le logiciel provoque des «déplacements d'enregistrement dans les index entre contraventions et délits»
3. Le logiciel modifie l'indexation des faits constatés ce qui entraîne des «bascules» entre index

Ces «bascules» sont qualifiées de «pertinentes et durables» par la mission, lorsqu'elles résultent d'une «meilleure précision de l'indexation» obtenue grâce à «une assistance par l'outil qui permet de mieux préciser la qualification et l'indexation des infractions» et parce que l'«outil qui rend plus difficile une indexation inappropriée».

Cependant la mission signale que l'ordre des index dans les menus du nouveau logiciel a «pu créer des déplacements plus factices» : «Une partie des déplacements d'index comporte cependant aussi un aspect plus factice, lié à l'ordre dans lequel les index sont proposés dans le « menu déroulant » en cas d'indexation multiple envisageable».

Ainsi, à partir de 2012, les gendarmes ont utilisé une application de saisie qui les a conduit à une collecte plus exhaustive d'une part, incluant toutes les plaintes et limitant la tentation de les enregistrer en contraventions non comptabilisées dans l'outil statistique, et, d'autre part, à un codage différent d'une partie des procédures.

•••(5) Voir la présentation de l'ONDRP en juin 2014 au symposium de criminologie de Stockholm

(6) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/files/ondrp_autes_pub/RFCDP_pages-web_09052014.pdf

(7) <http://www.interieur.gouv.fr/Publications/Rapports-de-l-IGA/Securite/Rapport-sur-l-enregistrement-des-plaintes-par-les-forces-de-securite-interieure>

La rupture a été immédiate pour certains index d'infraction mais, en raison du temps d'adaptation au nouvel outil, pour d'autres index, l'effet être a pu être « progressif » en raison, comme le dit la mission, d'un « effet d'apprentissage », notamment car une « meilleure indexation, même si elle est assistée, peut s'affiner sur la durée ».

C'est pourquoi la mission prévoyait en juillet 2013 que « les effets sur 2012 » du logiciel de la gendarmerie nationale impacterait « la comparaison 2012/2011 mais aussi sur la comparaison entre 2013 et 2012 ».

Aujourd'hui, l'ONDRP considère que certaines variations des nombres mensuels de faits constatés par la gendarmerie nationale relèvent encore, de façon très vraisemblable, de l'effet progressif du logiciel d'enregistrement lancé en janvier 2012.

On ne peut pas considérer qu'un index ayant connu une rupture entre 2011 et 2012 en zone gendarmerie fournira nécessairement des chiffres comparables entre 2013 et 2014. Il faut observer un arrêt des variations de grandes amplitudes avant de parvenir à cette conclusion.

Pour l'index 52, par exemple, les « violences, mauvais traitements et abandons d'enfants », ce n'est toujours pas le cas (Voir tableaux GN.B1 à GN.B4 du recueil diffusé en complément du présent bulletin⁸).

Or, dans le rapport de juillet 2013, la mission des inspections n'a pas seulement confirmé que « l'entrée en service du nouvel outil dans la gendarmerie nationale en janvier 2012 a produit une rupture statistique » elle annonçait aussi que « la mise en service du LRPPN⁹ produira vraisemblablement dans la police nationale, en 2013 et jusqu'en 2015, une rupture de même nature ».

En conséquence, la mission avait estimé que « les statistiques de la délinquance enregistrée par la police nationale ne seront pas fiabilisées en données brutes avant le 1er janvier 2016 », sachant qu'il s'agissait d'une « hypothèse optimiste ». Si elle devait être infirmée, « la première année fiable ne pourrait être alors que l'année 2017 ».

La rupture statistique en cours est un phénomène s'expliquant aussi par un changement des pratiques de saisie. Il s'agit d'un processus dont le point de départ a été la « fin du pilotage par objectifs de la délinquance » évoqué par la mission des inspections. Or les effets de ce « changement de doctrine » ne se font « sentir que lentement et progressivement ».

C'est un paradoxe de la transition en cours actuellement. En changeant successivement leur logiciel d'enregistrement des faits constatés, la gendarmerie nationale en janvier 2012 et la police nationale, depuis 2013, devraient à l'horizon 2016, voire plus tard, disposer d'outils statistiques plus efficaces et plus fiables. D'ici là, ils provoquent des ruptures statistiques réduisant petit à petit le champ des données comparables dans le temps.

Cette situation ne fait que renforcer le rôle stratégique de l'enquête « Cadre de vie et sécurité ». Elle explique surtout pourquoi la préservation de l'intégrité de ce dispositif d'enquêtes annuelles auprès de la population est la priorité de l'ONDRP.

L'Observatoire consacre une part importante de ses publications à la pédagogie sur les questions de méthode. Son souci constant de transparence lui permet, en particulier, d'insister sur les limites des statistiques qu'il diffuse, limites dont il faut tenir compte afin d'éviter les présentations et les interprétations erronées.

Stéfan LOLLIVIER
Inspecteur général de l'INSEE
Président du Conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

• • • (8) Voir au chapitre „Tableaux des faits constatés de crimes et délits non routiers“, le recueil „Juillet 2013 à Juin 2014“ (<http://www.inhesj.fr/fr/ondrp/les-publications/bulletins-mensuels>)
(9) Logiciel de rédaction des procédures de la police nationale



BULLETIN MENSUEL

de l'OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA DÉLINQUANCE
ET DES RÉPONSES PÉNALES

JUIN
2014

SOMMAIRE

RAPPEL SUR LES TAUX DE PLAINTÉ MESURÉS DANS LES ENQUÊTES « CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ »	5
LES FAITS CONSTATÉS DE CRIMES ET DÉLITS NON ROUTIERS ENREGISTRÉS PAR LA POLICE OU LA GENDARMERIE ENTRE JUIN 2013 ET MAI 2014	6
TABLEAUX ET GRAPHIQUES SUR LES CRIMES ET DÉLITS NON ROUTIERS CONSTATÉS PAR LA POLICE ET LA GENDARMERIE PAR INDICATEUR DE L'ONDRP	15
LA MAIN COURANTE INFORMATISÉE	30

Tableau 1. Répartition des atteintes faisant l'objet de questions de victimation dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2012 selon l'estimation de leur taux de plainte déduite des réponses des ménages, des personnes de 14 ans et plus ou des personnes de 18 à 75 ans se déclarant victimes

Taux de plainte* moyen sur la période d'étude** des atteintes	Atteintes dont les ménages se sont déclarés victimes	Atteintes dont les personnes de 14 ans et plus se sont déclarées victimes	Atteintes dont les personnes de 18 à 75 ans se sont déclarées victimes
De 90 % à 100 %	Vols de voiture (hors tentative)		
De 80 % à moins de 90 %			
De 70 % à moins de 80 %	Cambriolages de la résidence principale (hors tentative)		
De 60 % à moins de 70 %			
De 50 % à moins de 60 %	Vols ou tentatives de vol de deux-roues à moteur	Vols personnels avec violences ou menaces (hors tentative)	
De 40 % à moins de 50 %	Débits frauduleux sur compte bancaire		
De 30 % à moins de 40 %	Tentatives de vol de voiture Tentatives de cambriolage de la résidence principale Vols ou tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture	Vols personnels sans violence ni menace (hors tentative)	
De 20 % à moins de 30 %	Vols sans effraction dans la résidence principale et vols liés à une autre résidence	Violences physiques hors ménage	
De 10 % à moins de 20 %	Actes de vandalisme contre la voiture Vols ou tentatives de vol de vélos		
Moins de 10 %	Actes de vandalisme contre la résidence principale	Menaces Tentatives de vol personnel	Violences sexuelles hors ménage Violences physiques ou sexuelles intra ménage

Champ : Ménages (colonne 2), Personnes de 14 ans et plus (colonne 3) et Personnes de 18 à 75 ans (colonne 4)

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », 2007 à 2012, INSEE

* Le calcul du taux de plainte varie en fonction de la nature de l'atteinte. Pour les atteintes aux biens des ménages et les vols personnels, le taux de plainte est obtenu en rapportant le nombre estimé d'atteintes suivies d'une plainte à celui du total des atteintes déclarées par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus. Pour les atteintes aux personnes hors ménage, les violences physiques ou les menaces hors vol déclarées par les personnes de 14 ans et plus sur un an et les violences sexuelles déclarées par les personnes de 18 à 75 ans sur 2 ans, le taux de plainte est obtenu en rapportant le nombre estimé de victimes ayant porté plainte pour l'atteinte la plus récente à leur nombre total. Pour les violences physiques ou sexuelles intra ménage, le taux de plainte est obtenu en rapportant le nombre estimé de victimes ayant porté plainte pour l'une au moins des atteintes déclarées sur 2 ans à leur nombre total. On considère que chacun des modes de calcul fournit une estimation de l'ordre de grandeur de la fréquence de la plainte.

** La période de temps au cours de laquelle le taux de plainte moyen est calculé varie en fonction de l'atteinte. Pour la plupart d'entre elles, il s'agit des années 2006 à 2011. Pour les actes de vandalisme, le taux de plainte est calculé pour des atteintes subies de 2007 à 2011. Pour les violences sexuelles hors ménage et les violences physiques ou sexuelles intra ménage, il s'agit des 5 périodes de 2 ans allant de 2007/2008 à 2010/2011. Pour les débits frauduleux sur compte bancaire, il s'agit de 2009/2010 à 2010/2011.

LES FAITS CONSTATÉS DE CRIMES ET DELITS NON ROUTIER ENREGISTRÉS PAR LA POLICE OU LA GENDARMERIE ENTRE JUIN 2013 ET MAI 2014

Présentation :

Les nombres mensuels de faits constatés de crimes et délits non routiers sont exploités par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) sur 12 mois glissants. Cela consiste à étudier les statistiques enregistrées par périodes de 12 mois consécutifs, la plus récente étant celle allant de juillet 2013 à juin 2014.

On définit le taux de variations sur 12 mois comme étant l'évolution exprimée en pourcentage entre le nombre de faits constatés lors d'une période de 12 mois donnée par rapport à la précédente, soit en juin 2014, par rapport aux 12 mois allant de juillet 2012 à juin 2013 .

Pour effectuer de telles comparaisons, l'enregistrement des faits constatés doit avoir été mené dans les mêmes conditions. Au cours des dernières années, cela n'a plus été le cas pour un part croissante des faits constatés. Les principaux problèmes de comparabilité signalés par l'ONDRP dans ses bulletins mensuels ont été chronologiquement les suivants :

- Les mois dont la durée de collecte a été réduite d'un à plusieurs jours de saisie ou « mois atypiques » (depuis le bulletin mensuel d'octobre 2007¹⁰ portant sur les 12 mois allant d'octobre 2006 à septembre 2007) ;
- Les fluctuations des consignes d'enregistrement des faits constatés d'escroqueries à la carte bancaire (depuis le bulletin mensuel de février 2010¹¹ portant sur les faits constatés de février 2009 à janvier 2010) ;
- Les effets du changement de logiciel de saisie de la gendarmerie nationale sur certains index d'infractions (depuis le bulletin mensuel de novembre 2012¹² portant les faits constatés de novembre 2011 à octobre 2012).
- Les premiers effets du changement progressif de logiciel de saisie des procédures de la police nationale (Voir note * du graphique C.PN ci-dessous)

Ces problèmes ont eu un impact croissant sur le contenu du bulletin car ils ont réduit fortement le champ des statistiques sur 12 mois glissants considérées comme exploitables en évolution par l'ONDRP. : il comprend les faits constatés de vols et ceux d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale (en dehors des faits de « violences, mauvais traitements et abandons d'enfants »), dont les principales composantes sont les vols sans violence, les vols avec violences et les violences physiques non crapuleuses¹³ hors « violences, mauvais traitements et abandons d'enfants » (Graphiques A.PN à C.PN¹⁴) et un nombre restreint de faits constatés par la gendarmerie nationale, « Cambriolages de locaux d'habitations principales », « Vols à main armée » et « Vols avec armes blanches » (Graphiques D à F, notés PN ou GN selon qu'ils portent sur les faits constatés par la police nationale ou la gendarmerie nationale).

Les statistiques détaillées sur les faits constatés des différents indicateurs de l'ONDRP sont diffusées sous forme de tableaux et graphiques qui sont accompagnés de nombreuses restrictions de comparaisons indexées à l'aide d'étoiles * renvoyant à des notes explicatives. En plus des restrictions évoquées, on peut aussi citer les conséquences de la loi du 31 décembre 2012 sur le nombre de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers (tableau 4-PN et 4-GN) ou celles sur la création du délit de vente à la sauvette par la loi du 11 mars 2011 (tableau 3-PN).

(10) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/files/ondrp_bm/bm_2007-10.pdf (Pages 15 et 16)

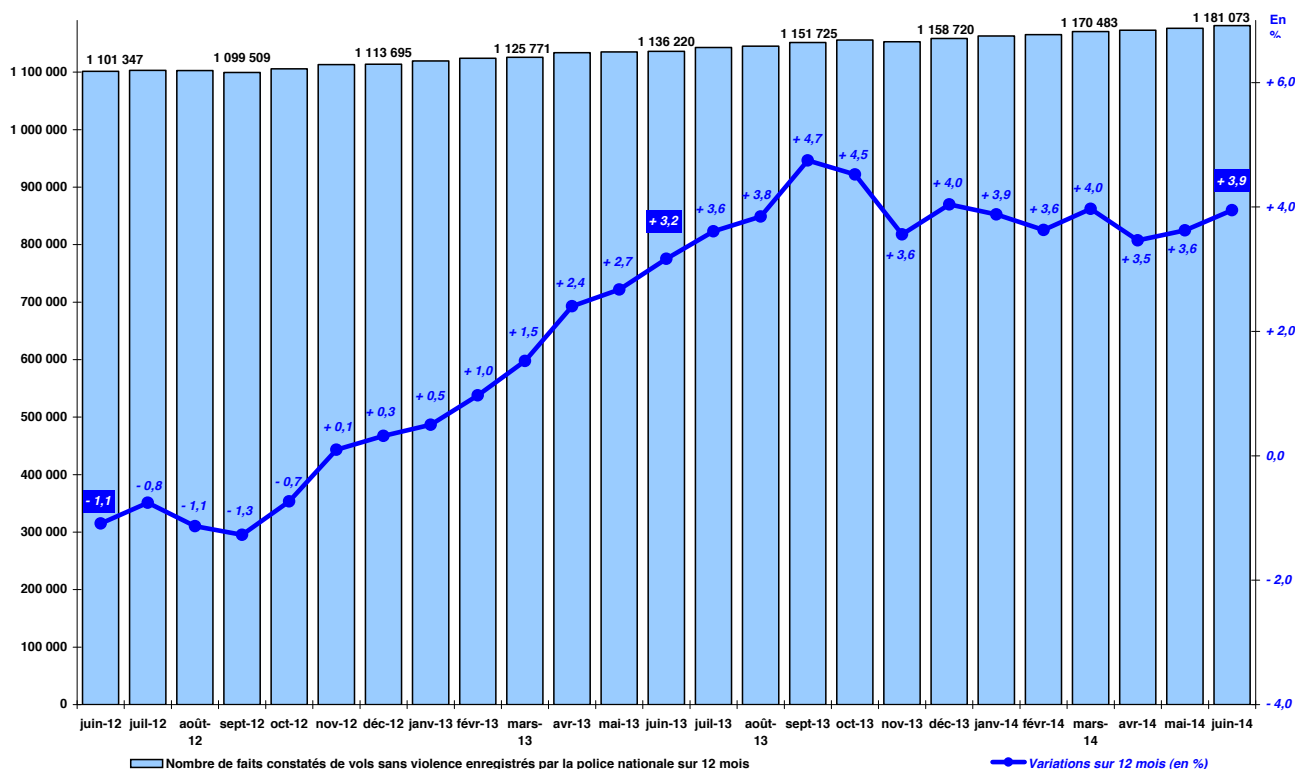
(11) <http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm-fevrier-2010.pdf> (Page 5)

(12) L'ONDRP a découvert en novembre 2012 que les nombres de faits constatés par la gendarmerie nationale en 2012 ne pouvaient pas l'avoir été dans les mêmes conditions que précédemment. Ce choc statistique a perturbé et perturbe encore aujourd'hui le calendrier de diffusion du bulletin mensuel. La première perturbation a été la publication du bulletin mensuel dit de novembre 2012, car portant sur les 12 mois allant de novembre 2011 à octobre 2012, en décembre 2012.

(13) Les violences n'ayant pas pour objet le vol, soit par exemple, les violences intra-familiales, les violences sur le lieu de travail ou les altercations dans des situations de la vie quotidienne (circulation routière, lieux accueillant du public)

(14) Les graphiques indexés à l'aide d'une lettre portent sur des regroupements d'infractions dont les évolutions sur 12 mois sont considérées comme exploitables. Ce n'est pas le cas pour les regroupements de faits appelés « vols sans violence », « vols avec violences » et « violences physiques non crapuleuses » enregistrés par la gendarmerie nationale. Les graphiques A.PN à C.PN ne sont donc pas déclinés pour la gendarmerie nationale. Les données concernant les trois regroupements en questions sont consultables aux tableaux 1-GN et 2-GN. Elles y sont signalées comme ayant connu une rupture de continuité statistique.

Graphique A-PN. Les faits constatés de **Vols sans violence** enregistrés par la **Police Nationale** en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014.

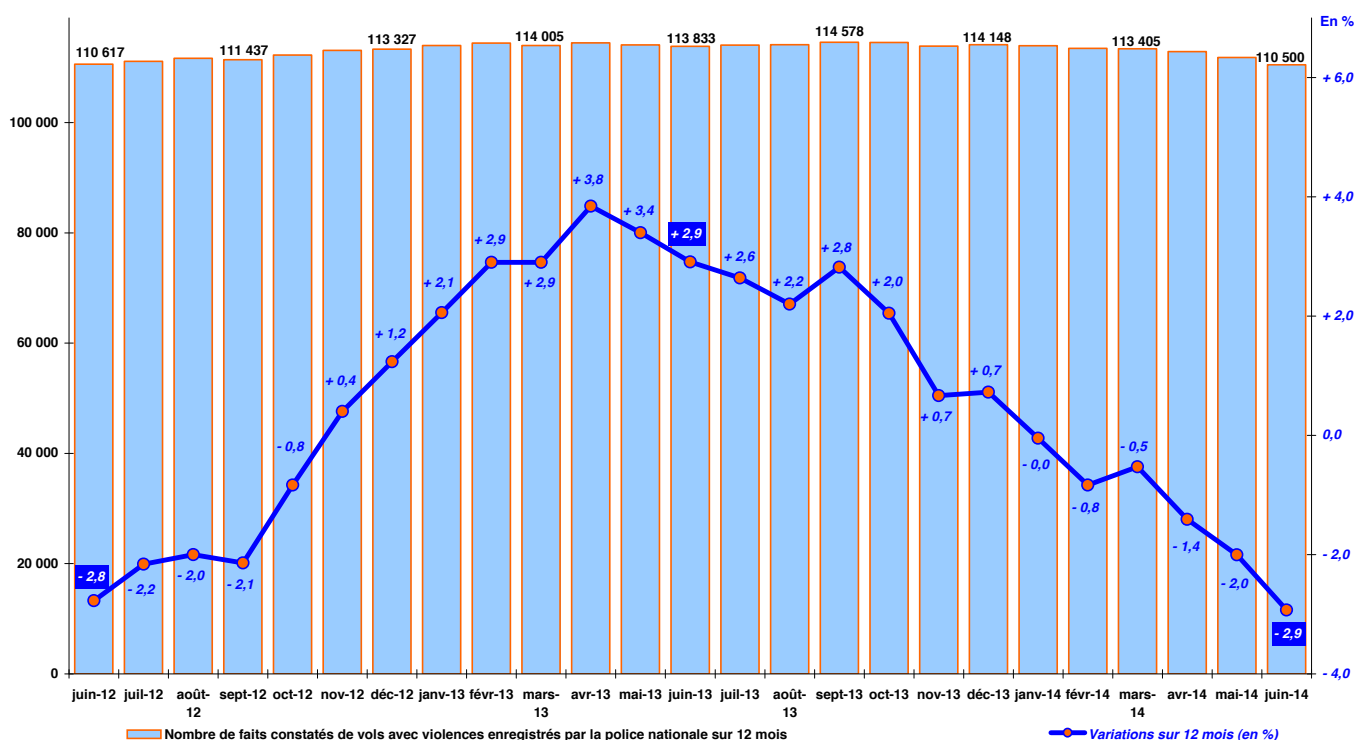


Champ : Police nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* Les taux de variations sur 12 mois glissants des faits constatés par la police nationale publiés lors des 5 précédents bulletins mensuels du premier semestre 2014 l'ont été à partir de données mensuelles provisoires. Les données définitives sont disponibles en fin de semestre, sans cependant être détaillées par mois. Pour chaque index d'infractions, l'ONDRP procède à ce qu'il appelle une révision des données mensuelles provisoires à partir des données annuelles définitives. Cela consiste à répartir sur chaque mois du semestre, la différence entre le chiffre semestriel définitif et la somme des 6 mois provisoires, et ce proportionnellement au nombre de jours de chaque mois. Cette démarche n'est possible qu'en fin de semestre. En cours de semestre, les taux de variations sur 12 mois sont calculés à partir de données dites «semi révisées» car les mois les plus récents en cours ne sont pas encore «révisés». La révision des mois de janvier à mai 2014 vient d'avoir lieu. Elle se traduit par une modification des taux de variations sur 12 mois glissants des mois concernés par rapport à ceux publiés lors des bulletins mensuels précédents (Voir tableau 6-PN en fin de bulletin). La révision ne concerne pas les statistiques de la gendarmerie nationale.

Graphique B-PN. Les faits constatés de **Vols avec violence** enregistrés par la **Police Nationale** en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014.

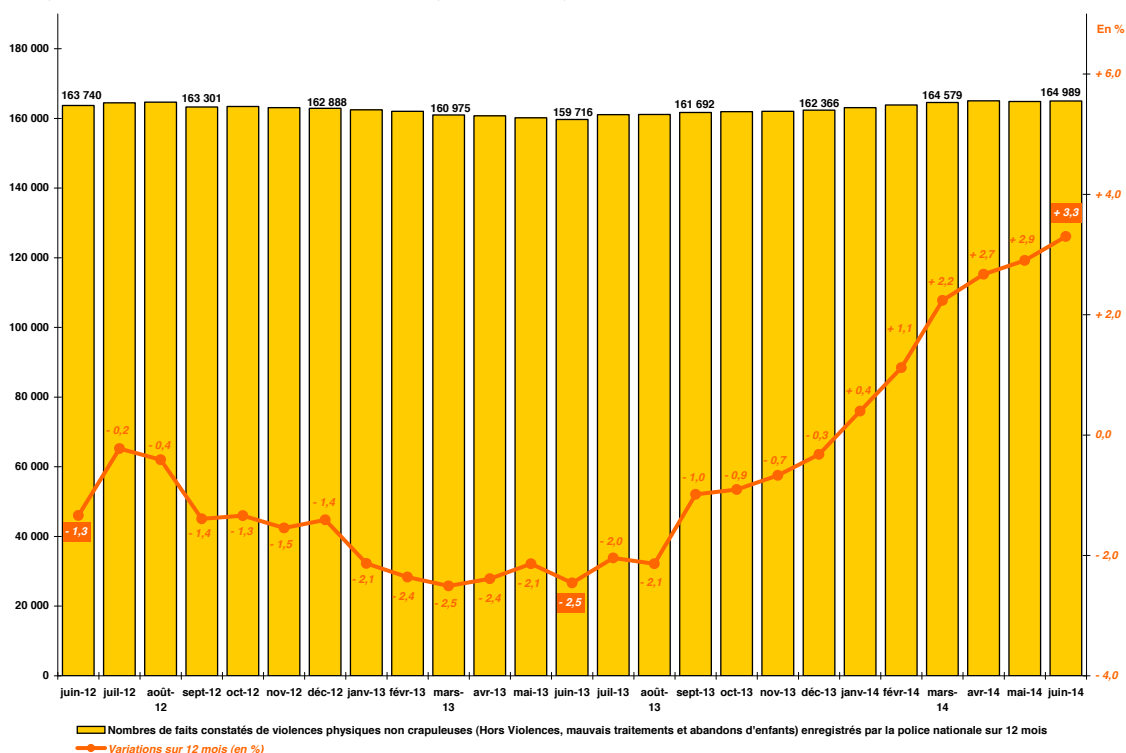


Champ : Police nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* Voir note * Graphique A.PN

Graphique C-PN. Les faits constatés de Violences physiques non crapuleuses hors « Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants »* enregistrés par la Police Nationale en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014



Champ : Police nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* Entre novembre 2013 et juin 2014, la police nationale a enregistré 13 733 faits de « Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants ». Ce nombre est en hausse de 40,7 % sur ces 8 mois, soit + 3 973 faits constatés par rapport à la période allant de novembre 2012 à juin 2013. L'ONDRP considère que cette hausse résulte très vraisemblablement d'un changement des pratiques de saisie des faits de cette nature qui serait à mettre en relation avec le déploiement progressif d'un nouvel outil d'enregistrement des procédures en zone police. L'Observatoire n'exclut pas que dans les départements dans lesquels la mise en service de ce nouvel outil n'est pas effective, les préparatifs de cette opération, notamment les formations et les rappels de la méthodologie statistique, aient pu avoir des effets anticipés sur les nombres de faits constatés de « Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants ».

** Voir note * Graphique A.PNanticipés sur les nombres de faits constatés de « Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants ».

Au cours du premier semestre 2014, selon l'Observatoire nationale de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), le périmètre des statistiques sur les crimes et délits enregistrés par la police nationale pouvant faire l'objet d'un commentaire en évolution, sans suspicion sur la validité de la comparaison dans le temps, s'est à nouveau réduit.

Le phénomène de rupture de continuité statistique qui a touché en premier la gendarmerie nationale, semble s'étendre à la zone police. En conséquence, la présentation des chiffres sur les faits constatés dans le présent bulletin mensuel sera largement consacrée aux interrogations que suscitent certaines des variations les plus récentes.

Entre juillet 2013 et juin 2014, la police nationale a enregistré un peu plus de 1 181 000 vols sans violence en France métropolitaine. Ce nombre est en hausse de 3,9 % par rapport aux 12 mois précédents, soit + 44 853 faits constatés.

À eux seuls, les faits de vols simples contre les particuliers représentent 86 % de cette augmentation : + 38 611 faits constatés sur 12 mois, soit + 8,7 % en zone police.

Parmi ces vols, les vols à la tire connaissent la hausse la plus forte en proportion : + 13,3 % sur 12 mois en juin 2014, soit + 11 080 faits constatés par la police nationale. En volume, ce sont les autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics qui se sont accrus le plus fortement en zone police : + 19 525 faits constatés sur les 12 derniers mois, soit + 7,6 %.

À Paris, le nombre de vols contre les particuliers enregistrés par la police est passé de moins de 79 500 entre juillet 2012 et juin 2013 à plus de 94 000 entre juillet 2013 et juin 2014, soit + 18,3 % (+ 14 554 faits constatés). De plus, une majorité de cette hausse est due aux faits de vols à la tire constatés par la police à Paris : sur les 12 derniers, ils ont augmenté de plus de 37 % (soit + 8 274 faits constatés).

Or, le rapport de l'inspection générale de l'administration du ministère de l'Intérieur et de l'inspection générale de la police nationale sur « l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure sur le ressort de la préfecture de Police » de Paris paru en mars 2014¹⁵ nous apprend que :

(15) <http://www.interieur.gouv.fr/content/download/68474/498290/file/14011-13093-01-enregistrement-plaintes-si-pp.pdf>

« Dans un courrier qu'il adressait au préfet de police, le 6 avril 2013, le DSPAP [directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne] écrivait : « Aujourd'hui, conformément à vos instructions, les enregistrements sont réalisés à mois complet et le guide méthodologique et statistique est appliqué strictement ».

Lors de son entretien avec la mission, le 23 octobre 2013, il indiquait que des déqualifications d'index avaient été pratiquées avant son arrivée, portant notamment sur les cambriolages, les vols à la tire et les ventes à la sauvette.»¹⁶

la principale explication de la forte hausse des faits constatés de vols à la tire à Paris au cours des 12 derniers mois pourrait donc être l'abandon de pratique de saisie contraire au guide de méthodologie, sachant que le nouvel outil de la police nationale rend la « déqualification » des vols à la tire « en pertes d'objets [...] moins facile à réaliser ». ¹⁷

Les cambriolages figurent aussi parmi les faits qui suscitent désormais des interrogations sur leur enregistrement en zone police. Il existe en effet un fort contraste entre la stabilité des faits constatés par la police nationale de **cambriolages de locaux d'habitations principales** en juin 2014 (+ 0,2 % sur 12 mois, soit + 272 faits constatés) et la forte hausse de la catégorie des faits appelés « **cambriolages d'autres lieux** » : + 12,5 % sur les 12 derniers mois, soit + 4 659 faits constatés par les policiers.

En zone gendarmerie, les variations des deux index d'infractions s'opposent de façon encore plus tranchée : - 6,1 % sur 12 mois en juin 2014 pour les cambriolages de locaux d'habitations principales enregistrés par la gendarmerie nationale (soit - 5 472 faits constatés) à comparer à + 10,1 % sur 12 mois pour les cambriolages d'autres lieux (soit + 2 367 faits constatés).

On rappelle qu'en juin 2013, les faits de cambriolages de locaux d'habitations principales constatés par la police nationale étaient en nette hausse sur 12 mois en zone police (+ 7,2 %) et très nette hausse pour ceux enregistrés par les gendarmes (+ 12,6 %).

Les interrogations sur la hausse actuelle des faits constatés de « cambriolages d'autres lieux » ne remettent pas totalement en question le ralentissement observé en zone police pour les faits de cambriolages de locaux d'habitations principales et leur inversion de tendance en zone gendarmerie. On doit cependant demeurer prudent quant à leur interprétation.

* * *

On rappelle que, y compris en l'absence de problèmes de continuité statistique, les évolutions des faits constatés ne suffisent pas à établir les tendances de la délinquance commise. D'autres sources doivent être mobilisées pour y parvenir, sachant que l'outil développé par l'ONDRP et l'INSEE, l'enquête annuelle de victimation « Cadre de vie et sécurité » couvre la délinquance contre les personnes physiques ou leurs biens.

Le nombre de **vols liés aux véhicules à moteur** enregistrés en zone police, soit environ 368 500 au cours des 12 derniers mois, a peu varié par rapport aux 12 mois précédents : + 0,2 %, soit + 688 faits constatés. Les vols d'automobiles à proprement parlé, varient eux aussi assez modérément : ils diminuent de moins de 1 % sur 12 mois (soit - 612 faits constatés).

Selon le type des autres vols liés aux véhicules à moteur, les variations diffèrent: les faits de **vols à la roulotte** enregistrés par la police nationale sont en hausse de 4,2 % sur 12 mois (soit + 6 900 faits constatés) tandis que les faits de **vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés** sont en baisse de 4,3 % (soit - 3 487 faits constatés) tout comme ceux de **vols de véhicules motorisés à deux-roues** (soit - 2 117 faits constatés).

Les faits de vols à la roulotte enregistrés par la police nationale sont en hausse de 10,1 % sur 12 mois (soit + 3 900 faits constatés) dans les quatre départements de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (Paris, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis). Cet accroissement représente, en volume, plus de 56 % de la hausse des faits constatés de vols à la roulotte mesurée en France métropolitaine par la police nationale.

À nouveau, on peut faire l'hypothèse que tout ou partie de cette hausse a pour origine un changement des pratiques de saisie des faits constatés dans le ressort de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP). Dans le rapport des inspections de mars 2014, l'un des procédés de « minoration » de la gravité des faits le plus souvent cités, consiste à ne pas enregistrer les « tentatives de vol à la roulotte » comme « vol à la roulotte » mais à les indexer en dégradations de véhicules¹⁸.

Or, précisément, en juin 2014, les faits de dégradations de véhicules enregistrés par la police sont en baisse de près de 3 200 faits constatés sur 12 mois à Paris et en petit couronne (soit - 12,6 %). Une partie de cette baisse est très vraisemblablement due à un changement de pratiques de saisie des tentatives de vol à la roulotte au sein de la DSPAP.

De juillet 2013 à juin 2014, la police nationale a enregistré un peu moins de 51 000 faits de **vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public** en France métropolitaine. Ce nombre est en baisse de 3,1 % sur 12 mois, soit - 1 607 faits constatés.

Cette variation s'explique presque exclusivement par la baisse de plus de 1 500 faits constatés de « vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public » par les policiers

(16) Ibid. (pages 28 et 29)

(17) Ibid. (page 9)

(18) Ibid. (page 29)

des **Bouches-du-Rhône**, soit - 25,7 %. Au cours des 12 derniers mois, 4 423 infractions de cette nature ont été enregistrées par la police nationale dans ce département. Lors des 12 mois précédents, ce nombre atteignait près de 6 000.

Les policiers et les gendarmes ont enregistré, respectivement, 3 673 et 1 097 faits de **vols à main armée**, avec arme à feu réelle ou factice, entre juillet 2013 et juin 2014 en France métropolitaine. Ces nombres sont en forte baisse sur 12 mois : - 11,9 % en zone police (soit - 495 faits constatés) et - 16,3 % en zone gendarmerie (soit - 213 faits constatés).

La tendance est la même pour les faits de **vols avec arme blanches** : - 8 % sur les 12 derniers mois d'après les chiffres de la police nationale (soit - 606 faits constatés) et - 5,6 % d'après ceux de la gendarmerie nationale (soit - 64 faits constatés).

Depuis fin 2010¹⁹, les résultats des enquêtes annuelles de victimation « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP ont conduit l'Observatoire à avancer l'hypothèse que la baisse des faits constatés de destructions et dégradations observée lors des années précédentes résultait de façon très probable des pratiques d'enregistrement consistant à enregistrer une partie de ces faits comme contraventions de 5^e classe, soit en dehors des statistiques des faits constatés de crimes et délits. Cette hypothèse a été confirmée par les travaux de la mission des inspections dont le rapport est paru le 12 juillet 2013²⁰. En conséquence, l'ONDRP ajoute les destructions, dégradations à la liste des données qu'il n'exploite plus pour cause de distorsions statistiques.

En revanche, on rappelle qu'entre 2006 et 2011, les variations des faits constatés de vols liés aux véhicules à moteur ou de cambriolages de locaux d'habitations principales en France métropolitaine ont suivi les mêmes tendances que les vols et tentatives de vol de nature équivalente déclarés par les ménages lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité »²¹.

La convergence en tendance entre données d'enquêtes de victimation et statistiques sur la délinquance enregistrée est un préalable à toute exploitation de ces dernières en tant qu'élément de mesure des évolutions de la délinquance commise. C'est pourquoi l'enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP n'est pas un complément aux nombres de faits constatés mais une condition *sine qua none* de leur usage à des fins d'informations générales sur les phénomènes de délinquance visant les personnes physiques ou leurs biens.

L'indicateur statistique *« atteintes volontaires à l'intégrité physique »* de l'Observatoire nationale de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) regroupe les crimes et délits de type « violences physiques », « violences sexuelles » ou « menaces ».

Comme l'ONDRP l'a expliqué dès la fin 2012, et plus en détail dans le bulletin annuel publié en janvier 2013²², cet indicateur a été le plus touché par la rupture de continuité statistique en zone gendarmerie.

De façon prémonitoire, l'Observatoire déclarait alors que : « La comparaison des nombres de faits constatés de crimes et délits non routiers en 2012 avec les statistiques annuelles précédentes s'effectue donc dans des conditions très difficiles.

La complexité de la démarche qui, selon l'ONDRP, s'impose aujourd'hui pourrait rebuter certains, et les convaincre qu'il est préférable de présenter les chiffres sans distinguer ceux de la police nationale de ceux de la gendarmerie nationale. À l'échelle de la plupart des indicateurs qu'exploite habituellement l'Observatoire, et **notamment en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique**, cela serait, d'un point de vue statistique, une **erreur majeure**. »²³

Aujourd'hui, la démarche évoquée est devenue encore plus complexe car les faits constatés par la police nationale sont eux aussi touchés par des ruptures de continuité statistique.

L'Observatoire qualifie de « crapuleuses » les violences physiques ayant pour objet le vol. Cela comprend les vols avec violences (voir ci-dessus) et des infractions connexes. Les autres faits de violences physiques sont appelées, faute de mieux, « violences physiques non crapuleuses »²⁴.

Elles comprennent un index d'infractions intitulé « Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants » dans la nomenclature d'enregistrement des crimes et délits non routiers. Avant 2012, cet index avait surtout la particularité de comprendre des atteintes de nature différente, des violences physiques non crapuleuses, celles personnes de moins de 15 ans, mais aussi des infractions n'impliquant pas de violences physiques, comme les abandons d'enfants. On rappelle qu'il n'existe pas de possibilité de comptabiliser séparément les violences.

••• (19) Voir par exemple, <http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bulletin-annuel-2010.pdf> (page 10)

(20) <http://www.interieur.gouv.fr/Publications/Rapports-de-l-IGA/Rapports-recents-classes-par-date-de-mise-en-ligne/Rapport-sur-l-enregistrement-des-plaintes-par-les-forces-de-securite-interieure> (Pages 39 et 40).

(21) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/RA2012/D1_Victimation_2.pdf

(22) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bulletin_annuel_2012.pdf

(23) Ibid. (page 5)

(24) Par exemple, violences intra-familiales, violences sur le lieu de travail ou altercations dans des situations de la vie quotidienne (circulation routière, lieux accueillant du public)

Cet index est depuis celui « illustrant le mieux la notion de rupture de continuité statistique »²⁵ puisqu'en 2012, « en zone gendarmerie, le nombre de « Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants » a plus que doublé : il s'est accru de 105,3 %, ce qui représente une hausse de 3 739 faits constatés. En 2011, les gendarmes en avaient constaté 3 550. »

Depuis novembre 2013, les chiffres mensuels qui sont transmis à l'ONDRP par la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) accréditent l'hypothèse selon laquelle ce même index connaîtrait à nouveau un décrochage statistique, en zone police cette fois.

Le phénomène s'est même accentué depuis mars 2014 : lors des quatre derniers mois, le nombre de « Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants » enregistré par la police nationale a augmenté d'au moins 500 faits constatés par rapport au même mois de l'année précédente : + 656 faits constatés en mars 2014, soit + 58,6 % par rapport à mars 2013, + 707 faits constatés entre avril 2013 et avril 2014 (soit + 53,5 %), + 678 faits constatés entre mai 2013 et mai 2014 (soit + 56,6 %) et + 544 faits constatés entre juin 2013 et juin 2014 (soit + 38,2 %).

De novembre 2013 à juin 2014, la police nationale a constaté 13 733 « Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants », soit un nombre 40,7 % plus élevé que celui mesuré lors de la période allant de novembre 2012 à juin 2013 (+ 3 973 faits constatés).

De telles variations sont très probablement, selon l'ONDRP, la conséquence d'un changement des pratiques de saisie rendant caduque la comparaison avec les faits constatés précédemment. C'est pourquoi l'Observatoire présente et commente l'évolution des nombres de faits constatés par la police nationale pour atteintes volontaires à l'intégrité physique hors « violences, mauvais traitements et abandons d'enfants ».

En dehors des « Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants », le nombre d'**atteintes volontaires à l'intégrité physique** enregistrées par la police nationale est en hausse de 1,6 % sur 12 mois en juin 2014 en France métropolitaine (soit + 5 784 faits constatés).

Cette variation d'ensemble ne concerne pas toutes les types de violences et menaces, puisque les faits de **violences physiques crapuleuses** sont en diminution de près de 3 % sur 12 mois en zone police (soit - 3 312 faits constatés)²⁶. Comme on l'a déjà évoqué précédemment, cette évolution a pour origine une forte baisse des faits de vols avec violences constatés par la police nationale dans les **Bouches-du-Rhône** (- 22,5 % sur 12 mois en juin 2014, soit - 2 779 faits constatés).

Les faits de **violences physiques non crapuleuses hors « violences, mauvais traitements et abandons d'enfants »** sont, quant à eux, en augmentation de 3,3 % au cours des 12 derniers mois (soit + 5 273 faits constatés).

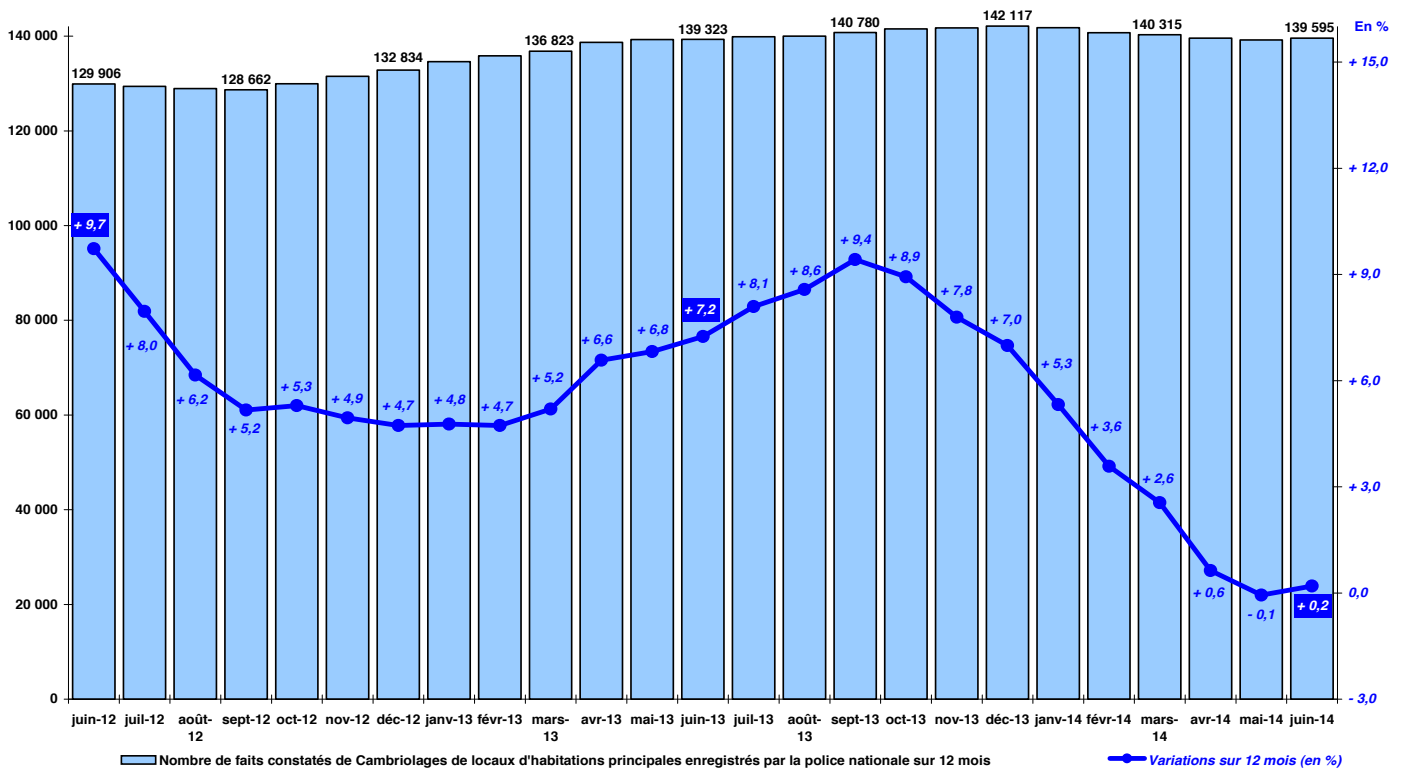
Les hausses sont encore plus marquées en zone police pour les faits de violences sexuelles, + 4,8 % sur 12 mois (soit + 774 faits constatés) et les menaces, + 4,7 % sur 12 mois (soit + 3 049 faits constatés).

En matière de violences sexuelles enregistrées, les variations mensuelles les plus récentes : + 10 % au cours des 5 derniers mois, de février à juin 2014, soit + 672 faits constatés par la police nationale par rapport aux mêmes mois de 2013 - sont peut-être les premiers signes d'un décrochage statistique déjà observé en zone gendarmerie pour ce type d'infractions.

••• (25) http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bulletin_annuel_2012.pdf (page 16)

(26) Voir les variations des faits de vols avec violences dans la partie précédente.

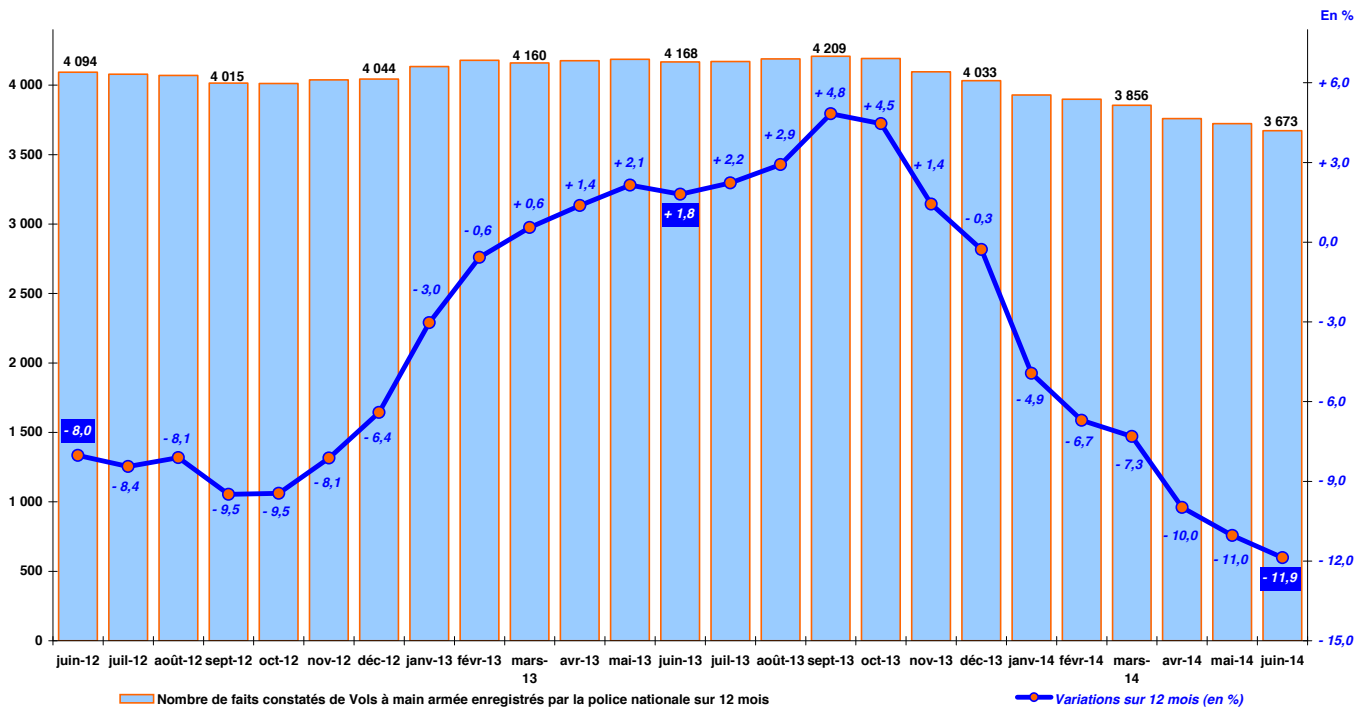
Graphique D-PN. Les faits constatés de Cambriolages de locaux d'habitations principales enregistrés par la Police Nationale en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014



Champ : Police nationale
* Voir note * Graphique A.PN

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

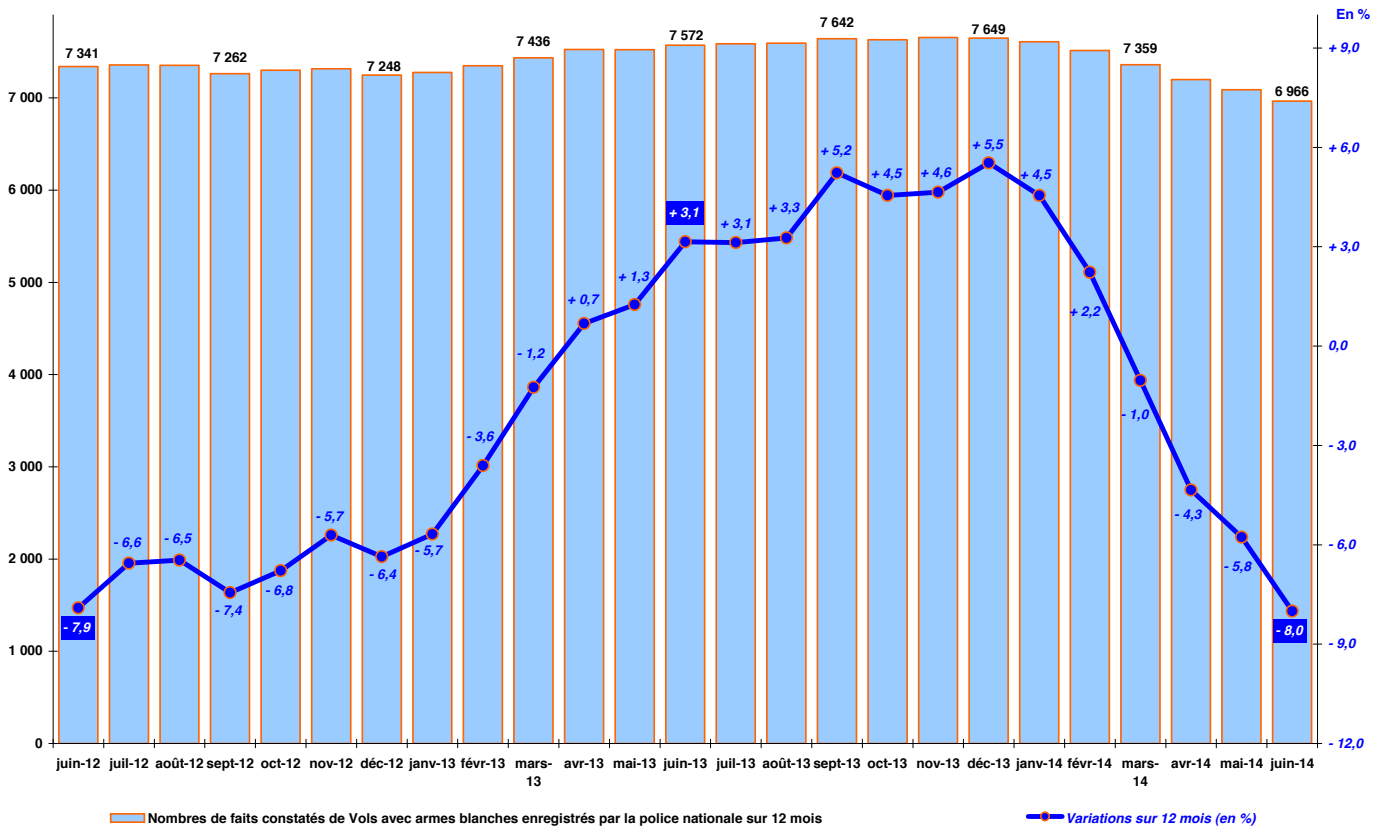
Graphique E-PN. Les faits constatés de Vols à main armée enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014.



Champ : Police nationale
* Voir note * Graphique A.PN

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

Graphique F-PN. Les faits constatés de Vols avec armes blanches enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014.

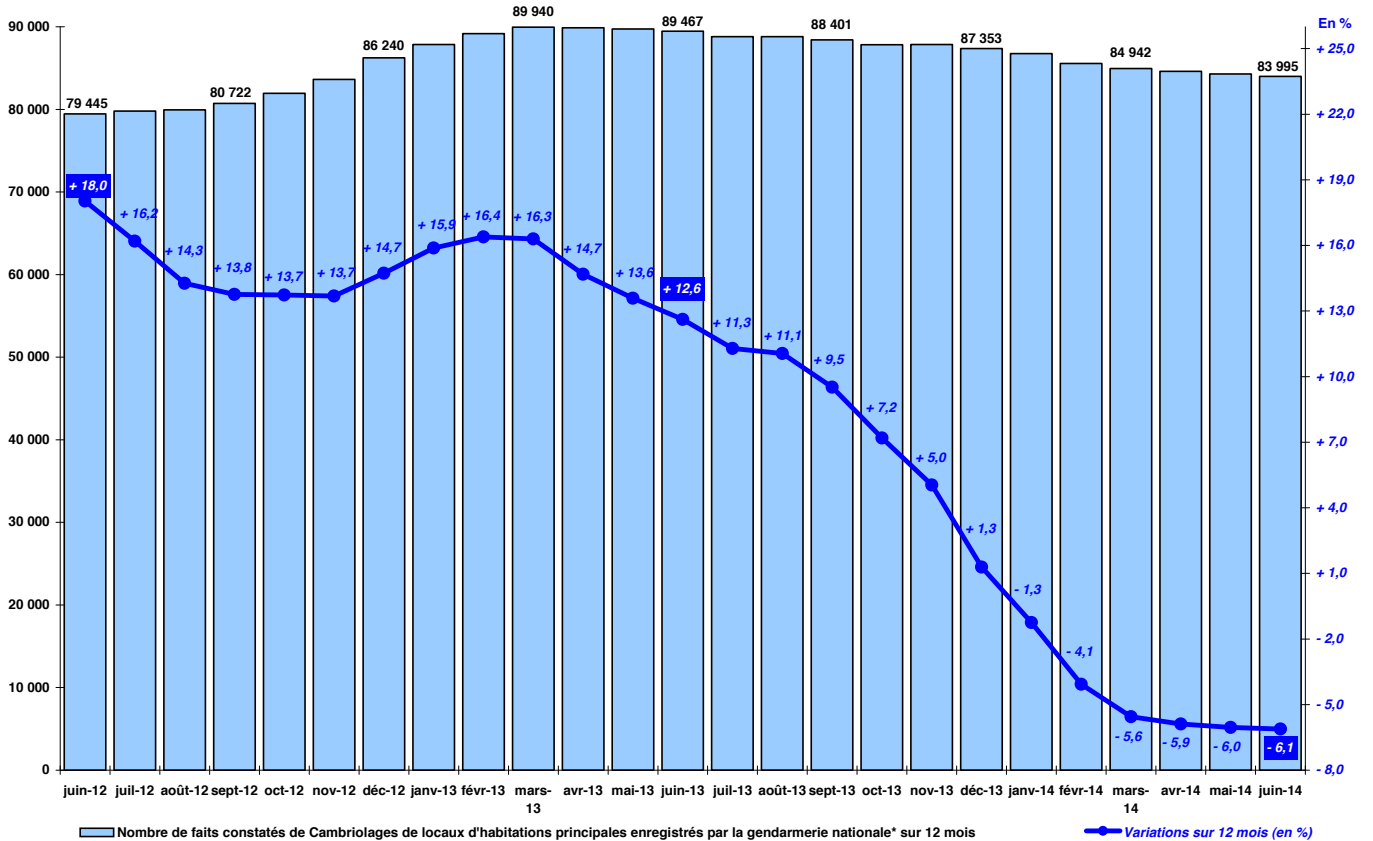


Champ : Police nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* Voir note * Graphique A.PN

Graphique D-GN. Les faits constatés Cambriolages de locaux d'habitations principales enregistrés par la Gendarmerie nationale* en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014.

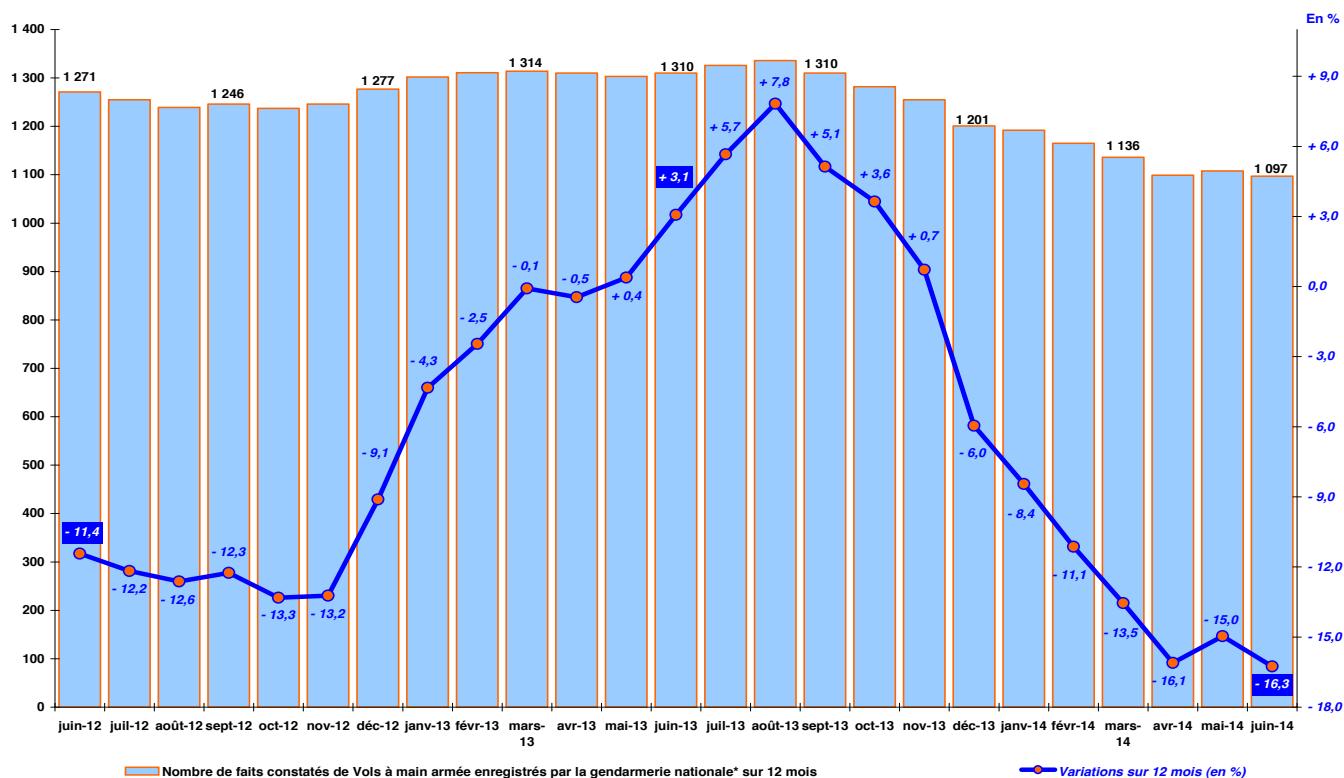


Champ : Gendarmerie nationale

Source : État 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'État 4001 annuel, ONDRP

* Les faits constatés de cambriolages de locaux d'habitations principales font partie, avec les faits de vols à main armée et de vols avec armes blanches, des trois types d'infractions dont les variations en zone gendarmerie sont commentées par l'ONDRP. On ne peut pas exclure que leur enregistrement ait subi des modifications lors du lancement du nouvel outil de saisie au sein de la gendarmerie nationale en janvier 2012. Cependant, contrairement aux index signalés comme tels (Voir tableaux 1-CN à 5-GN), ces trois types d'infractions ne semblent pas avoir subi de rupture statistique.

Graphique E-GN. Les faits constatés de **Vols à main armée** enregistrés par la **Gendarmerie Nationale*** en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014.

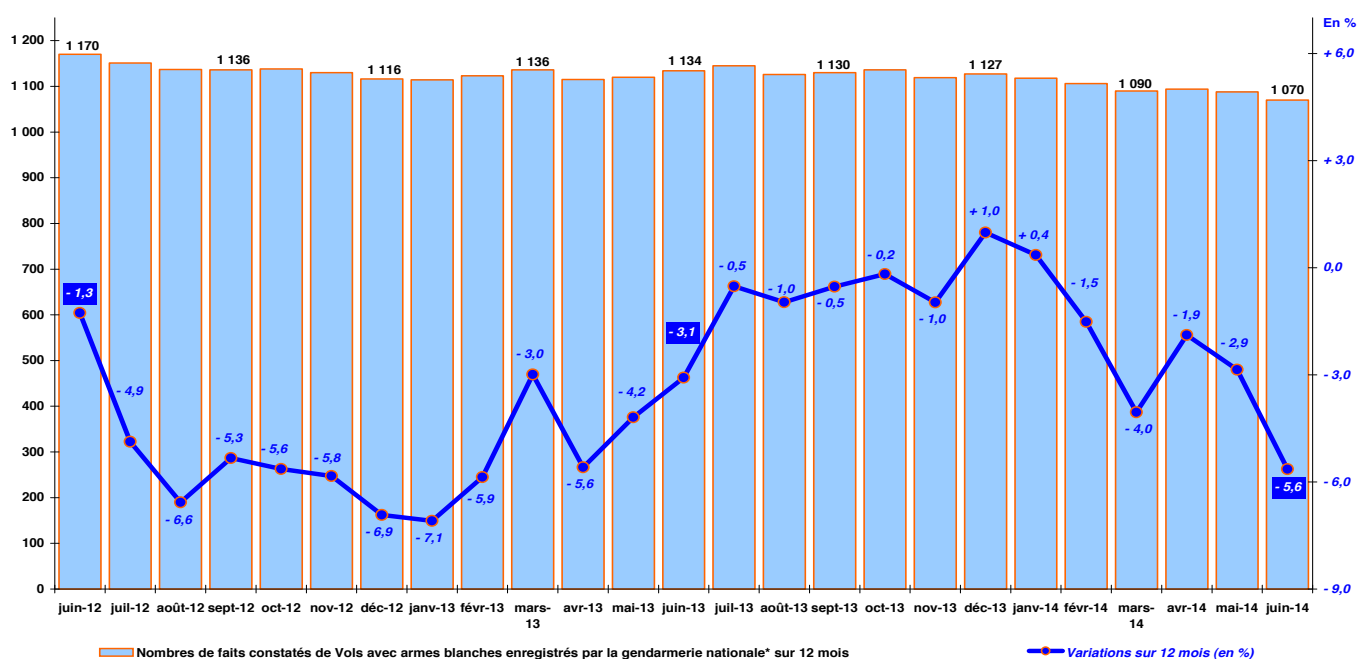


Champ : Gendarmerie nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* Les faits constatés de vols à main armée font partie, avec les faits de cambriolages de locaux d'habitations principales et de vols avec armes blanches, des trois types d'infractions dont les variations en zone gendarmerie sont commentées par l'ONDRP. On ne peut pas exclure que leur enregistrement ait subi des modifications lors du lancement du nouvel outil de saisie au sein de la gendarmerie nationale en janvier 2012. Cependant, contrairement aux index signalés comme tels (Voir tableaux 1-GN à 5-GN), ces trois types d'infractions ne semblent pas avoir subi de rupture statistique.

Graphique F-GN. Les faits constatés de **Vols avec armes blanches** enregistrés par la **Gendarmerie nationale*** en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014.



Champ : Gendarmerie nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* Les faits constatés de vols avec armes blanches font partie, avec les faits de cambriolages de locaux d'habitations principales et de vols à main armée, des trois types d'infractions dont les variations en zone gendarmerie sont commentées par l'ONDRP. On ne peut pas exclure que leur enregistrement ait subi des modifications lors du lancement du nouvel outil de saisie au sein de la gendarmerie nationale en janvier 2012. Cependant, contrairement aux index signalés comme tels (Voir tableaux 1-GN à 5-GN), ces trois types d'infractions ne semblent pas avoir subi de rupture statistique.

TABLEAUX ET GRAPHIQUES SUR LES CRIMES ET DÉLITS NON ROUTIERS CONSTATÉS PAR LA POLICE ET LA GENDARMERIE PAR INDICATEUR DE L'ONDRP



**Les faits constatés de crimes et délits non routiers
enregistrés par la police ou par la gendarmerie
sur 12 mois glissants de juin 2011 à juin 2014**



LES FAITS CONSTATÉS DE CRIMES ET DÉLITS NON ROUTIERS ENREGISTRÉS PAR LA POLICE OU PAR LA GENDARMERIE SUR 12 MOIS GLISSANTS DE JUIN 2011 À JUIN 2014

ATTEINTES AUX BIENS

Tableau 1-PN Les faits constatés d'**Atteintes aux biens** enregistrés par la **Police Nationale** en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2011 à juin 2014 – Variations sur 12 mois en juin 2012, juin 2013 et juin 2014.

Tableau 1-GN Les faits constatés d'**Atteintes aux biens** enregistrés par la **Gendarmerie Nationale** en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2011 à juin 2014 – Variations sur 12 mois en juin 2012, juin 2013 et juin 2014.

ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Tableau 2-PN Les faits constatés d'**Atteintes volontaires à l'intégrité physique** enregistrés par la **Police Nationale** en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2011 à juin 2014 – Variations sur 12 mois en juin 2012, juin 2013 et juin 2014.

Tableau 2-GN Les faits constatés d'**Atteintes volontaires à l'intégrité physique** enregistrés par la **Gendarmerie Nationale** en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2011 à juin 2014 – Variations sur 12 mois en juin 2012, juin 2013 et juin 2014.

ESCROQUERIES ET INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Tableau 3-PN Les faits constatés d'**Escroqueries et infractions économiques et financières** enregistrés par la **Police Nationale** en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2011 à juin 2014 – Variations sur 12 mois en juin 2012, juin 2013 et juin 2014.

Tableau 3-GN Les faits constatés d'**Escroqueries et infractions économiques et financières** enregistrés par la **Gendarmerie Nationale** en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2011 à juin 2014 – Variations sur 12 mois en juin 2012, juin 2013 et juin 2014.

INFRACTIONS RÉVÉLÉES PAR L'ACTION DES SERVICES

Tableau 4-PN Les faits constatés d'**Infractions révélées par l'action des services** enregistrés par la **Police Nationale** en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2011 à juin 2014 – Variations sur 12 mois en juin 2012, juin 2013 et juin 2014.

Tableau 4-GN Les faits constatés d'**Infractions révélées par l'action des services** enregistrés par la **Gendarmerie Nationale** en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2011 à juin 2014 – Variations sur 12 mois en juin 2012, juin 2013 et juin 2014.

INFRACTIONS N'APPARTENANT PAS À UN DES INDICATEURS DE L'ONDRP

Tableau 5-PN Les faits constatés d'**Infractions n'appartenant pas à un des indicateurs de l'ONDRP** enregistrés par la **Police Nationale** en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2011 à juin 2014 – Variations sur 12 mois en juin 2012, juin 2013 et juin 2014.

Tableau 5-GN Les faits constatés d'**Infractions n'appartenant pas à un des indicateurs de l'ONDRP** enregistrés par la **Gendarmerie Nationale** en France métropolitaine sur 12 mois d'avril 2011 à avril 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2011 à juin 2014 – Variations sur 12 mois en juin 2012, juin 2013 et juin 2014.

GRAPHIQUES

Graphique 1.PN Les faits constatés d'**Atteintes aux biens** enregistrés par la **Police nationale** en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014.

Graphique 2.PN Les faits constatés d'**Atteintes volontaires à l'intégrité physique** enregistrés par la **Police nationale** en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014.

Graphique 3.PN Les faits constatés d'**Escroqueries et infractions économiques et financières** enregistrés par la **Police nationale** en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014.

Graphique 1.GN Les faits constatés d'**Atteintes aux biens** enregistrés par la **Gendarmerie nationale** en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014.

Graphique 2.GN Les faits constatés d'**Atteintes volontaires à l'intégrité physique** enregistrés par la **Gendarmerie nationale** en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014.

Graphique 3.GN Les faits constatés d'**Escroqueries et infractions économiques et financières** enregistrés par la **Gendarmerie nationale** en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014.

* * *

Tableau 1-PN. Les faits constatés d'Atteintes aux biens enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2011 à juin 2014
 – Variations sur 12 mois en juin 2012, juin 2013 et juin 2014.

Index	Faits constatés par la Police Nationale en France métropolitaine	Juillet 2010 à Juin 2011	Juillet 2011 à Juin 2012	Variations sur 12 mois entre Juin 2011 et Juin 2012		Juillet 2012 à Juin 2013	Variations sur 12 mois entre Juin 2013 et Juin 2013		Juillet 2013 à Juin 2014	Variations sur 12 mois entre Juin 2013 et Juin 2014	
				En nombre	En %*		En nombre	En %*		En nombre	En %*
	Atteintes aux biens	1 535 844	1 499 690	- 36 154	- 2,4	1 527 768	+ 28 078	+ 1,9	1 548 192	+ 20 424	+ 1,3
	Voies sans violence	1 113 470	1 101 347	- 12 123	- 1,1	1 136 220	+ 34 873	+ 3,2	1 181 073	+ 44 853	+ 3,9
	Voies liés aux véhicules à moteur	390 502	369 339	- 21 163	- 5,4	367 846	- 1 493	- 0,4	368 534	+ 688	+ 0,2
35	Voies d'automobiles	74 858	71 603	- 3 255	- 4,3	71 095	- 508	- 0,7	70 483	- 612	- 0,9
37	Voies à la roulotte	174 599	162 789	- 11 810	- 6,8	165 422	+ 2 633	+ 1,6	172 322	+ 6 900	+ 4,2
38	Voies d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	85 865	80 431	- 5 434	- 6,3	81 838	+ 1 407	+ 1,7	78 351	- 3 487	- 4,3
36	Voies de véhicules motorisés à 2 roues	55 076	54 381	- 695	- 1,3	49 366	- 5 015	- 9,2	47 249	- 2 117	- 4,3
34	Voies de véhicules de transport avec fret	104	135	+ 31	+ 29,8	125	- 10	- 7,4	129	+ 4	+ 3,2
	Cambriolages	192 709	198 012	+ 5 303	+ 2,8	210 719	+ 12 707	+ 6,4	216 327	+ 5 608	+ 2,7
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	118 387	129 906	+ 11 519	+ 9,7	139 323	+ 9 417	+ 7,2	139 595	+ 272	+ 0,2
28	Cambriolages de résidences secondaires	2 504	2 358	- 146	- 5,8	2 849	+ 491	+ 20,8	3 514	+ 665	+ 23,3
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	36 175	30 698	- 5 477	- 15,1	31 325	+ 627	+ 2,0	31 337	+ 12	+ 0,0
30	Cambriolages d'autres lieux	35 643	35 050	- 593	- 1,7	37 222	+ 2 172	+ 6,2	41 881	+ 4 659	+ 12,5
	Voies simples contre des particuliers	412 348	420 673	+ 8 325	+ 2,0	443 289	+ 22 616	+ 5,4	481 900	+ 38 611	+ 8,7
32	Voies à la tire	72 415	73 176	+ 761	+ 1,1	83 193	+ 10 017	+ 13,7	94 273	+ 11 080	+ 13,3
42	Autres voies simples contre des particuliers dans des locaux privés	107 775	104 675	- 3 100	- 2,9	101 938	- 2 737	- 2,6	109 944	+ 8 006	+ 7,9
43	Autres voies simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	232 158	242 822	+ 10 664	+ 4,6	258 158	+ 15 336	+ 6,3	277 683	+ 19 525	+ 7,6
	Autres voies sans violence	117 911	113 323	- 4 026	- 3,4	114 366	+ 1 769	+ 1,6	114 312	- 299	- 0,3
31	Voies avec entrée par ruse en tous lieux	5 458	5 807	+ 349	+ 6,4	6 186	+ 379	+ 6,5	6 514	+ 328	+ 5,3
33	Voies à l'étalage	58 926	55 530	- 3 396	- 5,8	57 277	+ 1 747	+ 3,1	56 591	- 686	- 1,2
39	Voies simples sur chantier	7 815	6 836	- 979	- 12,5	6 479	- 357	- 5,2	6 538	+ 59	+ 0,9
40	Voies simples sur exploitations agricoles	129	136	+ 7	+ 5,4	137	+ 1	+ 0,7	225	+ 88	+ 64,2
41	Autres voies simples contre des établissements publics ou privés	45 583	45 014	- 569	- 1,2	44 287	- 727	- 1,6	44 444	+ 157	+ 0,4
	Voies avec violences	113 771	110 617	- 3 154	- 2,8	113 833	+ 3 216	+ 2,9	110 500	- 3 333	- 2,9
	Voies à main armée	4 451	4 094	- 357	- 8,0	4 168	+ 74	+ 1,8	3 673	- 495	- 11,9
15	Voies à main armée contre des établissements financiers	204	187	- 17	- 8,3	145	- 42	- 22,5	116	- 29	- 20,0
16	Voies à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	2 685	2 388	- 297	- 11,1	2 546	+ 158	+ 6,6	2 120	- 426	- 16,7
17	Voies à main armée contre des entreprises de transports de fonds	37	53	+ 16	+ 43,2	36	- 17	- 32,1	21	- 15	- 41,7
18	Voies à main armée contre des particuliers à leur domicile	384	364	- 20	- 5,2	436	+ 72	+ 19,8	430	- 6	- 1,4
19	Autres voies à main armée	1 141	1 102	- 39	- 3,4	1 005	- 97	- 8,8	986	- 19	- 1,9
	Voies avec armes blanches	7 971	7 341	- 630	- 7,9	7 572	+ 231	+ 3,1	6 966	- 606	- 8,0
20	Voies avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	927	789	- 138	- 14,9	807	+ 18	+ 2,3	649	- 158	- 19,6
21	Voies avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	507	467	- 40	- 7,9	529	+ 62	+ 13,3	440	- 89	- 16,8
22	Autres voies avec armes blanches	6 537	6 085	- 452	- 6,9	6 236	+ 151	+ 2,5	5 877	- 359	- 5,8
	Voies violents sans arme	101 349	99 182	- 2 167	- 2,1	102 093	+ 2 911	+ 2,9	99 861	- 2 232	- 2,2
23	Voies violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	663	552	- 111	- 16,7	562	+ 10	+ 1,8	636	+ 74	+ 13,2
24	Voies violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	850	861	+ 11	+ 1,3	963	+ 102	+ 11,8	972	+ 9	+ 0,9
25	Voies violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	48 991	49 598	+ 607	+ 1,2	52 591	+ 2 993	+ 6,0	50 984	- 1 607	- 3,1
26	Voies violents sans arme contre d'autres victimes	50 845	48 171	- 2 674	- 5,3	47 977	- 194	- 0,4	47 269	- 708	- 1,5
	Destructions, dégradations	308 603	287 726	- 20 877	- 6,8	277 715	- 10 011	- 3,5	256 619	- 21 096	- 7,6
62	Incendies volontaires de biens publics	3 879	3 378	- 501	- 12,9	2 973	- 405	- 12,0	3 203	+ 230	+ 7,7
63	Incendies volontaires de biens privés	30 362	27 354	- 3 008	- 9,9	25 021	- 2 333	- 8,5	23 668	- 1 353	- 5,4
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	24	12	- 12	-	15	+ 3	-	26	+ 11	-
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	58	46	- 12	- 20,7	79	+ 33	+ 71,7	31	- 48	- 60,8
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	23 133	20 721	- 2 412	- 10,4	21 921	+ 1 200	+ 5,8	22 036	+ 115	+ 0,5
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	104 171	102 654	- 1 517	- 1,5	102 237	- 417	- 0,4	100 117	- 2 120	- 2,1
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	146 976	133 561	- 13 415	- 9,1	125 469	- 8 092	- 6,1	107 538	- 17 931	- 14,3

Champ : Police nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* Lorsque le nombre de faits constatés est trop faible (moins de 20 faits, selon le seuil choisi), la variation sur 12 mois exprimée en % n'est pas proposée car elle n'est pas significative.

Tableau I-GN. Les faits constatés d'Atteintes aux biens enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2011 à juin 2014 – Variations sur 12 mois en juin 2012, juin 2013 et juin 2014.

Index	Faits constatés par la Gendarmerie Nationale* en France métropolitaine	Juillet 2010 à Juin 2011	Juillet 2011 à Juin 2012	Variations sur 12 mois entre Juin 2011 et Juin 2012		Juillet 2012 à Juin 2013	Variations sur 12 mois entre Juin 2012 et Juin 2013		Juillet 2013 à Juin 2014	Variations sur 12 mois entre Juin 2013 et Juin 2014	
				En nombre	En %**		En nombre	En %**		En nombre	En %**
	Atteintes aux biens*	629 240	628 745	- 495	- 0,1	668 320	+ 39 575	+ 6,3	697 196	+ 28 876	+ 4,3
	Vols sans violence*	570 095	569 942	- 153	- 0,0	603 170	+ 33 228	+ 5,8	627 263	+ 24 093	+ 4,0
	Vols liés aux véhicules à moteur*	179 586	175 473	- 4 113	- 2,3	181 241	+ 5 768	+ 3,3	189 126	+ 7 885	+ 4,4
35	Vols d'automobiles	44 300	41 069	- 3 231	- 7,3	40 800	- 269	- 0,7	39 666	- 1 134	- 2,8
37	Vols à la roulotte	82 728	80 812	- 1 916	- 2,3	79 811	- 1 001	- 1,2	85 326	+ 5 515	+ 6,9
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	36 170	38 716	+ 2 546	+ 7,0	46 610	+ 7 894	+ 20,4	50 014	+ 3 404	+ 7,3
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	16 236	14 686	- 1 550	- 9,5	13 831	- 855	- 5,8	13 932	+ 101	+ 0,7
34	Vols de véhicules de transport avec fret	152	190	+ 38	+ 25,0	189	- 1	- 0,5	188	- 1	- 0,5
	Cambriolages*	130 224	139 728	+ 9 504	+ 7,3	157 014	+ 17 286	+ 12,4	156 597	- 417	- 0,3
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	67 307	79 445	+ 12 138	+ 18,0	89 467	+ 10 022	+ 12,6	83 995	- 5 472	- 6,1
28	Cambriolages de résidences secondaires	11 615	11 846	+ 231	+ 2,0	13 190	+ 1 344	+ 11,3	13 839	+ 649	+ 4,9
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	31 711	28 502	- 3 209	- 10,1	31 028	+ 2 526	+ 8,9	33 067	+ 2 039	+ 6,6
30	Cambriolages d'autres lieux*	19 591	19 935	+ 344	+ 1,8	23 329	+ 3 394	+ 17,0	25 696	+ 2 367	+ 10,1
	Vols simples contre des particuliers*	195 105	190 421	- 4 684	- 2,4	195 349	+ 4 928	+ 2,6	211 007	+ 15 658	+ 8,0
32	Vols à la tire*	17 461	19 037	+ 1 576	+ 9,0	24 413	+ 5 376	+ 28,2	27 089	+ 2 676	+ 11,0
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés*	88 779	82 822	- 5 957	- 6,7	79 358	- 3 464	- 4,2	83 481	+ 4 123	+ 5,2
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	88 865	88 562	- 303	- 0,3	91 578	+ 3 016	+ 3,4	100 437	+ 8 859	+ 9,7
	Autres vols sans violence	65 180	64 320	- 574	- 0,9	69 566	+ 1 123	+ 1,7	70 533	+ 439	+ 0,6
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	2 700	2 349	- 351	- 13,0	2 242	- 107	- 4,6	2 355	+ 113	+ 5,0
33	Vols à l'étalage	11 027	12 024	+ 997	+ 9,0	13 422	+ 1 398	+ 11,6	14 029	+ 607	+ 4,5
39	Vols simples sur chantier	11 095	9 875	- 1 220	- 11,0	9 707	- 168	- 1,7	9 426	- 281	- 2,9
40	Vols simples sur exploitations agricoles	8 284	8 655	+ 371	+ 4,5	10 164	+ 1 509	+ 17,4	10 831	+ 667	+ 6,6
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	32 074	31 417	- 657	- 2,0	34 031	+ 2 614	+ 8,3	33 892	- 139	- 0,4
	Vols avec violences*	8 753	10 104	+ 1 351	+ 15,4	9 795	- 309	- 3,1	10 893	+ 1 098	+ 11,2
	Vols à main armée	1 435	1 271	- 164	- 11,4	1 310	+ 39	+ 3,1	1 097	- 213	- 16,3
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	61	51	- 10	- 16,4	43	- 8	- 15,7	39	- 4	- 9,3
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	686	634	- 52	- 7,6	716	+ 82	+ 12,9	607	- 109	- 15,2
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	6	7	+ 1	-	3	- 4	-	1	- 2	-
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	295	250	- 45	- 15,3	285	+ 35	+ 14,0	229	- 56	- 19,6
19	Autres vols à main armée	387	329	- 58	- 15,0	263	- 66	- 20,1	221	- 42	- 16,0
	Vols avec armes blanches	1 185	1 170	- 15	- 1,3	1 134	- 36	- 3,1	1 070	- 64	- 5,6
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	239	237	- 2	- 0,8	260	+ 23	+ 9,7	230	- 30	- 11,5
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	190	183	- 7	- 3,7	174	- 9	- 4,9	166	- 8	- 4,6
22	Autres vols avec armes blanches	756	750	- 6	- 0,8	700	- 50	- 6,7	674	- 26	- 3,7
	Vols violents sans arme*	6 133	7 663	+ 1 530	+ 24,9	7 351	- 312	- 4,1	8 726	+ 1 375	+ 18,7
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	227	220	- 7	- 3,1	232	+ 12	+ 5,5	242	+ 10	+ 4,3
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	569	511	- 58	- 10,2	565	+ 54	+ 10,6	596	+ 31	+ 5,5
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public*	2 153	2 905	+ 752	+ 34,9	2 704	- 201	- 6,9	3 233	+ 529	+ 19,6
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes*	3 184	4 027	+ 843	+ 26,5	3 850	- 177	- 4,4	4 655	+ 805	+ 20,9
	Destructions, dégradations*	50 392	48 699	- 1 693	- 3,4	55 355	+ 6 656	+ 13,7	59 040	+ 3 685	+ 6,7
62	Incendies volontaires de biens publics	1 524	1 136	- 388	- 25,5	1 464	+ 328	+ 28,9	1 704	+ 240	+ 16,4
63	Incendies volontaires de biens privés	6 401	6 175	- 226	- 3,5	6 193	+ 18	+ 0,3	6 375	+ 182	+ 2,9
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	5	6	+ 1	-	2	- 4	-	8	+ 6	-
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	61	37	- 24	- 39,3	44	+ 7	+ 18,9	23	- 21	- 47,7
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	15 007	13 816	- 1 191	- 7,9	14 343	+ 527	+ 3,8	15 692	+ 1 349	+ 9,4
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	15 544	14 452	- 1 092	- 7,0	16 008	+ 1 556	+ 10,8	16 929	+ 921	+ 5,8
68	Destructions et dégradations de véhicules privés*	11 850	13 077	+ 1 227	+ 10,4	17 301	+ 4 224	+ 32,3	18 309	+ 1 008	+ 5,8

Champ : Gendarmerie nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** Lorsque le nombre de faits constatés est trop faible (moins de 20 faits, selon le seuil choisi), la variation exprimée en proportion n'est pas proposée par l'Observatoire car, dans ce cas, de faibles variations en volume peuvent correspondre à de fortes variations en pourcentage qui seraient alors trompeuses.

Tableau 2-PN. Les faits constatés d'Atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2011 à juin 2014 – Variations sur 12 mois en juin 2012, juin 2013 et juin 2014.



Index	Faits constatés par la Police Nationale en France métropolitaine	Juillet 2010 à Juin 2011	Juillet 2011 à Juin 2012	Variations sur 12 mois entre Juin 2011 et Juin 2012		Juillet 2012 à Juin 2013	Variations sur 12 mois entre Juin 2012 et Juin 2013		Juillet 2013 à Juin 2014	Variations sur 12 mois entre Juin 2013 et Juin 2014	
				En nombre	En %*		En nombre	En %*		En nombre	En %*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique**	373 968	368 270	- 5 698	- 1,5	368 426	+ 156	+ 0,0	378 480	+ 10 054	+ 2,7
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants)**	359 798	354 269	- 5 529	- 1,5	354 362	+ 93	+ 0,0	360 146	+ 5 784	+ 1,6
	Violences physiques crapuleuses	113 884	110 737	- 3 147	- 2,8	113 944	+ 3 207	+ 2,9	110 632	- 3 312	- 2,9
	Vols avec violences	113 771	110 617	- 3 154	- 2,8	113 833	+ 3 216	+ 2,9	110 500	- 3 333	- 2,9
	Vols à main armée	4 451	4 094	- 357	- 8,0	4 168	+ 74	+ 1,8	3 673	- 495	- 11,9
	Vols avec armes blanches	7 971	7 341	- 630	- 7,9	7 572	+ 231	+ 3,1	6 966	- 606	- 8,0
	Vols violents sans arme	101 349	99 182	- 2 167	- 2,1	102 093	+ 2 911	+ 2,9	99 861	- 2 232	- 2,2
	Violences physiques crapuleuses (hors vol violent)										
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	30	19	- 11	-	18	- 1	-	14	- 4	-
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	37	41	+ 4	+ 10,8	41	0	0,0	61	+ 20	+ 48,8
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	38	43	+ 5	+ 13,2	44	+ 1	+ 2,3	43	- 1	- 2,3
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	8	17	+ 9	-	8	- 9	-	14	+ 6	-
	Violences physiques non crapuleuses**	180 125	177 741	- 2 384	- 1,3	173 780	- 3 961	- 2,2	183 323	+ 9 543	+ 5,5
	Violences physiques non crapuleuses (hors Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants)**	165 955	163 740	- 2 215	- 1,3	159 716	- 4 024	- 2,5	164 989	+ 5 273	+ 3,3
7	Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans ou plus ("Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels")	139 326	136 085	- 3 241	- 2,3	132 870	- 3 215	- 2,4	137 248	+ 4 378	+ 3,3
3	Homicides pour d'autres motifs	352	347	- 5	- 1,4	334	- 13	- 3,7	346	+ 12	+ 3,6
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	791	905	+ 114	+ 14,4	916	+ 11	+ 1,2	929	+ 13	+ 1,4
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	29	21	- 8	- 27,6	24	+ 3	+ 14,3	25	+ 1	+ 4,2
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	78	82	+ 4	+ 5,1	70	- 12	- 14,6	77	+ 7	+ 10,0
9	Prises d'otages dans un autre but	6	9	+ 3	-	10	+ 1	-	20	+ 10	-
10	Séquestrations	1 623	1 688	+ 65	+ 4,0	1 639	- 49	- 2,9	1 870	+ 231	+ 14,1
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants**	14 170	14 001	- 169	- 1,2	14 064	+ 63	+ 0,4	18 334	+ 4 270	+ 30,4
73	Violences à dépositaires autorité	23 750	24 603	+ 853	+ 3,6	23 853	- 750	- 3,0	24 474	+ 621	+ 2,6
	Violences sexuelles	15 706	15 718	+ 12	+ 0,1	15 979	+ 261	+ 1,7	16 753	+ 774	+ 4,8
46	Viols sur des majeur(e)s	3 398	3 420	+ 22	+ 0,6	3 382	- 38	- 1,1	3 492	+ 110	+ 3,3
47	Viols sur des mineur(e)s	3 012	2 886	- 126	- 4,2	3 091	+ 205	+ 7,1	3 123	+ 32	+ 1,0
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	3 902	4 173	+ 271	+ 6,9	4 173	0	0,0	4 533	+ 360	+ 8,6
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	5 394	5 239	- 155	- 2,9	5 333	+ 94	+ 1,8	5 605	+ 272	+ 5,1
	Menaces et chantages	64 253	64 074	- 179	- 0,3	64 723	+ 649	+ 1,0	67 772	+ 3 049	+ 4,7
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	7 864	7 209	- 655	- 8,3	7 270	+ 61	+ 0,8	7 550	+ 280	+ 3,9
12	Menaces ou chantages dans un autre but	56 389	56 865	+ 476	+ 0,8	57 453	+ 588	+ 1,0	60 222	+ 2 769	+ 4,8

Champ : Police nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* Lorsque le nombre de faits constatés est trop faible (moins de 20 faits, selon le seuil choisi), la variation sur 12 mois exprimée en % n'est pas proposée car elle n'est pas significative.

** Entre novembre 2013 et mars 2014, la police nationale a enregistré 7 761 faits de « Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants ». Ce nombre est en hausse de 33,4 % sur ces 5 mois, soit + 1 944 faits constatés par rapport à la période allant de novembre 2012 à mars 2013. L'ONDRP considère que cette hausse résulte très vraisemblablement d'un changement des pratiques de saisie des faits de cette nature qui serait à mettre en relation avec le déploiement progressif d'un nouvel outil d'enregistrement des procédures en zone police. L'observatoire n'exclut pas que dans les départements dans lesquels la mise en service de ce nouvel outil n'est pas effective, les préparatifs de cette opération, notamment les formations et les rappels de la méthodologie statistique, aient pu avoir des effets anticipés sur les nombres de faits constatés de « Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants ».

Tableau 2-GN. Les faits constatés d'Atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la Gendarmerie nationale* en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2011 à juin 2014 – Variations sur 12 mois en juin 2012, juin 2013 et juin 2014.



Index	Faits constatés par la Gendarmerie Nationale* en France métropolitaine	Juillet 2010 à Juin 2011	Juillet 2011 à Juin 2012	Variations sur 12 mois entre Juin 2011 et Juin 2012		Juillet 2012 à Juin 2013	Variations sur 12 mois entre Juin 2012 et Juin 2013		Juillet 2013 à Juin 2014	Variations sur 12 mois entre Juin 2013 et Juin 2014	
				En nombre	En %**		En nombre	En %**		En nombre	En %**
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique*	96 409	101 518	+ 5 109	+ 5,3	116 380	+ 14 862	+ 14,6	127 761	+ 11 381	+ 9,8
	Violences physiques crapuleuses*	8 797	10 165	+ 1 368	+ 15,6	9 854	- 311	- 3,1	10 971	+ 1 117	+ 11,3
	Vols avec violences*	8 753	10 104	+ 1 351	+ 15,4	9 795	- 309	- 3,1	10 893	+ 1 098	+ 11,2
	Vols à main armée	1 435	1 271	- 164	- 11,4	1 310	+ 39	+ 3,1	1 097	- 213	- 16,3
	Vols avec armes blanches	1 185	1 170	- 15	- 1,3	1 134	- 36	- 3,1	1 070	- 64	- 5,6
	Vols violents sans arme*	6 133	7 663	+ 1 530	+ 24,9	7 351	- 312	- 4,1	8 726	+ 1 375	+ 18,7
	Violences physiques crapuleuses (hors vol violent)										
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	12	12	0	-	14	+ 2	-	10	- 4	-
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	11	19	+ 8	-	16	- 3	-	28	+ 12	-
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	16	16	0	-	13	- 3	-	19	+ 6	-
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	5	14	+ 9	-	16	+ 2	-	21	+ 5	-
	Violences physiques non crapuleuses*	62 502	63 766	+ 1 264	+ 2,0	71 251	+ 7 485	+ 11,7	76 418	+ 5 167	+ 7,3
7	Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans ou plus ("Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels")*	54 734	53 176	- 1 558	- 2,8	57 491	+ 4 315	+ 8,1	60 970	+ 3 479	+ 6,1
3	Homicides pour d'autres motifs	203	220	+ 17	+ 8,4	203	- 17	- 7,7	175	- 28	- 13,8
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	248	316	+ 68	+ 27,4	370	+ 54	+ 17,1	406	+ 36	+ 9,7
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	21	33	+ 12	+ 57,1	32	- 1	- 3,0	27	- 5	- 15,6
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	42	34	- 8	- 19,0	36	+ 2	+ 5,9	40	+ 4	+ 11,1
9	Prises d'otages dans un autre but	2	4	+ 2	-	12	+ 8	-	12	0	-
10	Séquestrations	467	490	+ 23	+ 4,9	533	+ 43	+ 8,8	563	+ 30	+ 5,6
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants*	3 287	5 355	+ 2 068	+ 62,9	7 697	+ 2 342	+ 43,7	9 028	+ 1 331	+ 17,3
73	Violences à dépositaires autorité*	3 498	4 138	+ 640	+ 18,3	4 877	+ 739	+ 17,9	5 197	+ 320	+ 6,6
	Violences sexuelles*	7 585	9 185	+ 1 600	+ 21,1	11 444	+ 2 259	+ 24,6	12 625	+ 1 181	+ 10,3
46	Viols sur des majeur(e)s	1 508	1 530	+ 22	+ 1,5	1 594	+ 64	+ 4,2	1 809	+ 215	+ 13,5
47	Viols sur des mineur(e)s*	2 371	2 579	+ 208	+ 8,8	3 023	+ 444	+ 17,2	3 369	+ 346	+ 11,4
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s*	1 142	1 467	+ 325	+ 28,5	1 875	+ 408	+ 27,8	2 104	+ 229	+ 12,2
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s*	2 564	3 609	+ 1 045	+ 40,8	4 952	+ 1 343	+ 37,2	5 343	+ 391	+ 7,9
	Menaces et chantages*	17 525	18 402	+ 877	+ 5,0	23 831	+ 5 429	+ 29,5	27 747	+ 3 916	+ 16,4
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds*	1 602	1 912	+ 310	+ 19,4	2 316	+ 404	+ 21,1	2 649	+ 333	+ 14,4
12	Menaces ou chantages dans un autre but*	15 923	16 490	+ 567	+ 3,6	21 515	+ 5 025	+ 30,5	25 098	+ 3 583	+ 16,7

Champ : Gendarmerie nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* Les index d'infractions de type « atteintes volontaires à l'intégrité physique » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent. L'index 7, « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels », est aussi souligné car l'Observatoire a pu vérifier à partir de travaux menés en janvier 2014 que le scénario de « rampe semestrielle » évoqué avec « une certitude moyenne » par la mission en juillet 2013 était bien le plus vraisemblable.

** Lorsque le nombre de faits constatés est trop faible (moins de 20 faits, selon le seuil choisi), la variation exprimée en proportion n'est pas proposée par l'Observatoire car, dans ce cas, de faibles variations en volume peuvent correspondre à de fortes variations en pourcentage qui seraient alors trompeuses.

Tableau 3-PN. Les faits constatés d'Escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2011 à juin 2014 – Variations sur 12 mois en juin 2012, juin 2013 et juin 2014.



Index	Faits constatés par la Police Nationale en France métropolitaine	Juillet 2010 à Juin 2011	Juillet 2011 à Juin 2012	Variations sur 12 mois entre Juin 2011 et Juin 2012		Juillet 2012 à Juin 2013	Variations sur 12 mois entre Juin 2012 et Juin 2013		Juillet 2013 à Juin 2014	Variations sur 12 mois entre Juin 2013 et Juin 2014	
				En nombre	En %		En nombre	En %		En nombre	En %
	Escroqueries et infractions économique et financières* **	250 241	203 828	- 46 413	- 18,5	207 946	+ 4 118	+ 2,0	221 500	+ 13 554	+ 6,5
	Escroqueries et infractions assimilées*	235 556	186 572	- 48 984	- 20,8	189 458	+ 2 886	+ 1,5	198 785	+ 9 327	+ 4,9
91	Escroqueries et abus de confiance*	139 272	102 197	- 37 075	- 26,6	103 361	+ 1 164	+ 1,1	111 264	+ 7 903	+ 7,6
89	Falsification et usages de chèques volés	44 566	40 260	- 4 306	- 9,7	40 244	- 16	- 0,0	37 982	- 2 262	- 5,6
90	Falsification et usages de cartes de crédit*	40 434	33 528	- 6 906	- 17,1	35 155	+ 1 627	+ 4,9	38 898	+ 3 743	+ 10,6
92	Infractions à la législation sur les chèques	4 712	4 312	- 400	- 8,5	4 165	- 147	- 3,4	3 360	- 805	- 19,3
84	Faux en écriture publique et authentique	1 275	1 231	- 44	- 3,5	1 475	+ 244	+ 19,8	1 126	- 349	- 23,7
85	Autres faux en écriture	4 109	4 086	- 23	- 0,6	3 915	- 171	- 4,2	4 705	+ 790	+ 20,2
86	Fausse monnaie	1 188	958	- 230	- 19,4	1 143	+ 185	+ 19,3	1 450	+ 307	+ 26,9
	Infractions économiques et financières**	14 685	17 256	+ 2 571	+ 17,5	18 488	+ 1 232	+ 7,1	22 715	+ 4 227	+ 22,9
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	1 172	815	- 357	- 30,5	669	- 146	- 17,9	687	+ 18	+ 2,7
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	175	106	- 69	- 39,4	125	+ 19	+ 17,9	114	- 11	- 8,8
93	Travail clandestin	5 232	5 159	- 73	- 1,4	5 422	+ 263	+ 5,1	5 348	- 74	- 1,4
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	2 303	2 063	- 240	- 10,4	2 134	+ 71	+ 3,4	2 109	- 25	- 1,2
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	202	117	- 85	- 42,1	142	+ 25	+ 21,4	136	- 6	- 4,2
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	1 113	1 034	- 79	- 7,1	978	- 56	- 5,4	994	+ 16	+ 1,6
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	126	127	+ 1	+ 0,8	113	- 14	- 11,0	133	+ 20	+ 17,7
102	Achats et ventes sans factures	63	106	+ 43	+ 68,3	52	- 54	- 50,9	74	+ 22	+ 42,3
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	554	506	- 48	- 8,7	549	+ 43	+ 8,5	521	- 28	- 5,1
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	889	893	+ 4	+ 0,4	792	- 101	- 11,3	833	+ 41	+ 5,2
105	Fraudes fiscales	548	602	+ 54	+ 9,9	548	- 54	- 9,0	548	0	0,0
106	Autres délits économiques et financiers**	2 308	5 728	+ 3 420	+ 148,2	6 964	+ 1 236	+ 21,6	11 218	+ 4 254	+ 61,1

Champ : Police nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a signalé en février 2010 dans son bulletin mensuel (<http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm-fevrier-2010.pdf>) que « D'après certaines informations dont dispose l'ONDRP, il semble que les policiers et les gendarmes ont reçu des instructions des parquets afin de ne plus enregistrer les usages frauduleux de carte bancaire sans dépossession de la carte parmi les faits constatés de délits. Ce changement de pratique s'il devait être confirmé pourrait expliquer une partie de la baisse des faits constatés sur les 12 derniers mois, en particulier celle des «falsification et usages de cartes de crédit» ».

Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles. En août 2011, une note du ministère de la Justice a permis de clarifier les pratiques en vigueur : elle encourage les policiers et les gendarmes à remettre aux personnes victimes d'une fraude à la carte bancaire sans dépossession matérielle un formulaire leur permettant d'obtenir de leur banque le remboursement des sommes débitées frauduleusement sans avoir à formellement déposer plainte.

Cette note a entraîné, selon l'ONDRP (Voir Bulletin mensuel de septembre 2011, <http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm-septembre-2011.pdf>, et après un an de mise en œuvre de la note, le bulletin mensuel de septembre 2012, <http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm-septembre-2012.pdf>) une très forte baisse du nombre de faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » et de « falsification et usages de cartes de crédit ».

Or, entre 2010 et 2011, d'après les résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP, la proportion de ménages se déclarant victime de débit frauduleux sur compte bancaire a connu une augmentation très significative (Voir Repères 20, http://www.inhesj.fr/sites/default/files/repere_20_0.pdf), une tendance à la hausse qui est convergente avec les statistiques portant sur l'année 2012 publiées en juillet 2013 par l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement. Dans son communiqué de presse (<http://www.banque-france.fr/observatoire/telechar/2013/Rapport-annuel-2012-Communique-de-presse.pdf>), on peut y lire que « pour l'ensemble des paiements par carte, le taux de fraude s'établit pour l'année 2012 à 0,080 %, en légère augmentation pour la cinquième année consécutive, correspondant à un montant total de fraude de 450,7 millions d'euros (contre 0,077 % et 413,2 millions d'euros en 2011). »

Dans ce contexte de forte augmentation, les nombres de faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » et de « falsification et usages de cartes de crédit » ne sont plus susceptibles de fournir des informations en tendance depuis la fin 2009. C'est pourquoi, l'ONDRP ne commente plus ces statistiques, si ce n'est pour expliquer comment des décisions administratives ont fait perdre tout intérêt statistique à son troisième indicateur, les « escroqueries et infractions économiques et financières ».

** Depuis la loi du 14 mars 2011, le délit de vente à la sauvette, soit « le fait, sans autorisation ou déclaration régulière, d'offrir, de mettre en vente ou d'exposer en vue de la vente des biens ou d'exercer toute autre profession dans les lieux publics en violation des dispositions réglementaires sur la police de ces lieux », a été créé. Ils sont enregistrés à l'index 106, parmi les « autres délits économiques et financiers ». Cette création explique très vraisemblablement les fortes variations sur 12 mois glissants observées en février 2012 et en février 2014.

Tableau 3-GN. Les faits constatés d'Escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2011 à juin 2014 – Variations sur 12 mois en juin 2012, juin 2013 et juin 2014.



Index	Faits constatés par la Gendarmerie Nationale* en France métropolitaine	Juillet 2010 à Juin 2011	Juillet 2011 à Juin 2012	Variations sur 12 mois entre Juin 2011 et Juin 2012		Juillet 2012 à Juin 2013	Variations sur 12 mois entre Juin 2012 et Juin 2013		Juillet 2013 à Juin 2014	Variations sur 12 mois entre Juin 2013 et Juin 2014	
				En nombre	En %		En nombre	En %		En nombre	En %
	Escroqueries et infractions économiques et financières*	127 627	103 216	- 24 411	- 19,1	110 275	+ 7 059	+ 6,8	119 622	+ 9 347	+ 8,5
	Escroqueries et infractions assimilées*	116 809	92 259	- 24 550	- 21,0	99 002	+ 6 743	+ 7,3	107 348	+ 8 346	+ 8,4
91	Escroqueries et abus de confiance**	81 899	62 078	- 19 821	- 24,2	64 583	+ 2 505	+ 4,0	73 360	+ 8 777	+ 13,6
89	Falsification et usages de chèques volés*	15 364	17 974	+ 2 610	+ 17,0	21 908	+ 3 934	+ 21,9	20 546	- 1 362	- 6,2
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	11 477	4 508	- 6 969	- 60,7	4 888	+ 380	+ 8,4	5 530	+ 642	+ 13,1
92	Infractions à la législation sur les chèques*	4 302	3 893	- 409	- 9,5	3 384	- 509	- 13,1	3 183	- 201	- 5,9
84	Faux en écriture publique et authentique*	838	757	- 81	- 9,7	692	- 65	- 8,6	651	- 41	- 5,9
85	Autres faux en écriture*	2 516	2 702	+ 186	+ 7,4	3 286	+ 584	+ 21,6	3 769	+ 483	+ 14,7
86	Fausse monnaie	413	347	- 66	- 16,0	261	- 86	- 24,8	309	+ 48	+ 18,4
	Infractions économiques et financières*	10 818	10 957	+ 139	+ 1,3	11 273	+ 316	+ 2,9	12 274	+ 1 001	+ 8,9
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	827	641	- 186	- 22,5	575	- 66	- 10,3	653	+ 78	+ 13,6
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	170	89	- 81	- 47,6	79	- 10	- 11,2	87	+ 8	+ 10,1
93	Travail clandestin	4 790	4 761	- 29	- 0,6	5 213	+ 452	+ 9,5	5 468	+ 255	+ 4,9
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	682	638	- 44	- 6,5	648	+ 10	+ 1,6	676	+ 28	+ 4,3
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	237	164	- 73	- 30,8	149	- 15	- 9,1	154	+ 5	+ 3,4
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	415	427	+ 12	+ 2,9	513	+ 86	+ 20,1	656	+ 143	+ 27,9
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence*	135	458	+ 323	+ 239,3	587	+ 129	+ 28,2	578	- 9	- 1,5
102	Achats et ventes sans factures	236	332	+ 96	+ 40,7	263	- 69	- 20,8	231	- 32	- 12,2
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	672	643	- 29	- 4,3	586	- 57	- 8,9	687	+ 101	+ 17,2
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	1 626	1 774	+ 148	+ 9,1	2 015	+ 241	+ 13,6	2 328	+ 313	+ 15,5
105	Fraudes fiscales	216	301	+ 85	+ 39,4	186	- 115	- 38,2	223	+ 37	+ 19,9
106	Autres délits économiques et financiers*	812	729	- 83	- 10,2	459	- 270	- 37,0	533	+ 74	+ 16,1

Champ : Gendarmerie nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* Les index d'infractions de type « escroqueries et infractions économiques et financières » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** Voir note * Tableau 3.PN

Tableau 4-PN. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2011 à juin 2014 – Variations sur 12 mois en juin 2012, juin 2013 et juin 2014.



Index	Faits constatés par la Police Nationale en France métropolitaine	Juillet 2010 à Juin 2011	Juillet 2011 à Juin 2012	Variations sur 12 mois entre Juin 2011 et Juin 2012		Juillet 2012 à Juin 2013	Variations sur 12 mois entre Juin 2012 et Juin 2013		Juillet 2013 à Juin 2014	Variations sur 12 mois entre Juin 2013 et Juin 2014	
				En nombre	En %		En nombre	En %		En nombre	En %
	Infractions révélées par l'action des services*	290 400	290 131	- 269	- 0,1	249 711	- 40 420	- 13,9	231 645	- 18 066	- 7,2
	Infractions révélées par l'action des services (hors infractions à la législation sur les étrangers)*	207 566	210 531	+ 2 965	+ 1,4	209 583	- 948	- 0,5	211 362	+ 1 779	+ 0,8
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	132 523	136 877	+ 4 354	+ 3,3	137 500	+ 623	+ 0,5	139 610	+ 2 110	+ 1,5
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	4 830	4 635	- 195	- 4,0	5 124	+ 489	+ 10,6	5 513	+ 389	+ 7,6
56	Usage-revente de stupéfiants	9 458	8 722	- 736	- 7,8	9 298	+ 576	+ 6,6	9 990	+ 692	+ 7,4
57	Usage de stupéfiants	115 738	120 406	+ 4 668	+ 4,0	120 595	+ 189	+ 0,2	122 226	+ 1 631	+ 1,4
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	2 497	3 114	+ 617	+ 24,7	2 483	- 631	- 20,3	1 881	- 602	- 24,2
	Infractions à la législation sur les étrangers*	82 834	79 600	- 3 234	- 3,9	40 128	- 39 472	- 49,6	20 283	- 19 845	- 49,5
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers*	74 790	71 754	- 3 036	- 4,1	33 067	- 38 687	- 53,9	13 219	- 19 848	- 60,0
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers*	4 036	3 604	- 432	- 10,7	3 510	- 94	- 2,6	3 653	+ 143	+ 4,1
71	Autres infractions à la police des étrangers*	4 008	4 242	+ 234	+ 5,8	3 551	- 691	- 16,3	3 411	- 140	- 3,9
	Faux documents	10 979	11 268	+ 289	+ 2,6	11 862	+ 594	+ 5,3	10 856	- 1 006	- 8,5
81	Faux documents d'identité	5 855	5 852	- 3	- 0,1	5 952	+ 100	+ 1,7	5 518	- 434	- 7,3
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	2 627	2 895	+ 268	+ 10,2	3 069	+ 174	+ 6,0	2 772	- 297	- 9,7
83	Autres faux documents administratifs	2 497	2 521	+ 24	+ 1,0	2 841	+ 320	+ 12,7	2 566	- 275	- 9,7
	Infractions à la législation sur le travail	7 737	7 339	- 398	- 5,1	7 698	+ 359	+ 4,9	7 593	- 105	- 1,4
93	Travail clandestin	5 232	5 159	- 73	- 1,4	5 422	+ 263	+ 5,1	5 348	- 74	- 1,4
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	2 303	2 063	- 240	- 10,4	2 134	+ 71	+ 3,4	2 109	- 25	- 1,2
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	202	117	- 85	- 42,1	142	+ 25	+ 21,4	136	- 6	- 4,2
	Autres infractions révélées par l'action des services	56 327	55 047	- 1 280	- 2,3	52 523	- 2 524	- 4,6	53 303	+ 780	+ 1,5
44	Recels	25 778	24 679	- 1 099	- 4,3	24 423	- 256	- 1,0	25 971	+ 1 548	+ 6,3
74	Port ou détention armes prohibées	28 668	28 306	- 362	- 1,3	26 319	- 1 987	- 7,0	25 517	- 802	- 3,0
59	Délits de débits de boissons et infraction à la réglementation sur l'alcool et le tabac	672	598	- 74	- 11,0	527	- 71	- 11,9	514	- 13	- 2,5
76	Délits des courses et des jeux	245	353	+ 108	+ 44,1	304	- 49	- 13,9	185	- 119	- 39,1
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	174	167	- 7	- 4,0	167	0	0,0	230	+ 63	+ 37,7
79	Atteintes à l'environnement	369	352	- 17	- 4,6	344	- 8	- 2,3	372	+ 28	+ 8,1
80	Chasse et pêche	73	87	+ 14	+ 19,2	80	- 7	- 8,0	60	- 20	- 25,0
45	Proxénétisme	348	505	+ 157	+ 45,1	359	- 146	- 28,9	454	+ 95	+ 26,5

Champ : Police nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.

Tableau 4-GN. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2011 à juin 2014 – Variations sur 12 mois en juin 2012, juin 2013 et juin 2014.



Index	Faits constatés par la Gendarmerie Nationale* en France métropolitaine	Juillet 2010 à Juin 2011	Juillet 2011 à Juin 2012	Variations sur 12 mois entre Juin 2011 et Juin 2012		Juillet 2012 à Juin 2013	Variations sur 12 mois entre Juin 2012 et Juin 2013		Juillet 2013 à Juin 2014	Variations sur 12 mois entre Juin 2013 et Juin 2014	
				En nombre	En %		En nombre	En %		En nombre	En %
	Infractions révélées par l'action des services* **	83 721	86 850	+ 3 129	+ 3,7	94 335	+ 7 485	+ 8,6	98 438	+ 4 103	+ 4,3
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	46 351	48 510	+ 2 159	+ 4,7	56 920	+ 8 410	+ 17,3	62 145	+ 5 225	+ 9,2
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	1 193	1 071	- 122	- 10,2	1 166	+ 95	+ 8,9	1 216	+ 50	+ 4,3
56	Usage-revente de stupéfiants	8 510	7 104	- 1 406	- 16,5	6 843	- 261	- 3,7	7 076	+ 233	+ 3,4
57	Usage de stupéfiants	32 263	36 013	+ 3 750	+ 11,6	44 763	+ 8 750	+ 24,3	49 487	+ 4 724	+ 10,6
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	4 385	4 322	- 63	- 1,4	4 148	- 174	- 4,0	4 366	+ 218	+ 5,3
	Infractions à la législation sur les étrangers**	8 619	9 213	+ 594	+ 6,9	5 509	- 3 704	- 40,2	2 024	- 3 485	- 63,3
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	7 950	8 609	+ 659	+ 8,3	4 874	- 3 735	- 43,4	1 490	- 3 384	- 69,4
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	381	368	- 13	- 3,4	297	- 71	- 19,3	204	- 93	- 31,3
71	Autres infractions à la police des étrangers**	288	236	- 52	- 18,1	338	+ 102	+ 43,2	330	- 8	- 2,4
-	Faux documents*	2 766	2 910	+ 144	+ 5,2	3 285	+ 375	+ 12,9	3 484	+ 199	+ 6,1
81	Faux documents d'identité	732	624	- 108	- 14,8	568	- 56	- 9,0	548	- 20	- 3,5
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	979	974	- 5	- 0,5	1 004	+ 30	+ 3,1	1 040	+ 36	+ 3,6
83	Autres faux documents administratifs*	1 055	1 312	+ 257	+ 24,4	1 713	+ 401	+ 30,6	1 896	+ 183	+ 10,7
	Infractions à la législation sur le travail	5 709	5 563	- 146	- 2,6	6 010	+ 447	+ 8,0	6 298	+ 288	+ 4,8
93	Travail clandestin	4 790	4 761	- 29	- 0,6	5 213	+ 452	+ 9,5	5 468	+ 255	+ 4,9
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	682	638	- 44	- 6,5	648	+ 10	+ 1,6	676	+ 28	+ 4,3
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	237	164	- 73	- 30,8	149	- 15	- 9,1	154	+ 5	+ 3,4
	Autres infractions révélées par l'action des services	20 276	20 654	+ 378	+ 1,9	22 611	+ 1 957	+ 9,5	24 487	+ 1 876	+ 8,3
44	Recels	11 054	11 438	+ 384	+ 3,5	13 023	+ 1 585	+ 13,9	13 706	+ 683	+ 5,2
74	Port ou détention armes prohibées	4 896	4 926	+ 30	+ 0,6	5 521	+ 595	+ 12,1	6 322	+ 801	+ 14,5
59	Délits de débits de boissons et infraction à la réglementation sur l'alcool et le tabac	355	390	+ 35	+ 9,9	362	- 28	- 7,2	377	+ 15	+ 4,1
76	Délits des courses et des jeux	26	23	- 3	- 11,5	27	+ 4	+ 17,4	20	- 7	- 25,9
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	107	88	- 19	- 17,8	103	+ 15	+ 17,0	81	- 22	- 21,4
79	Atteintes à l'environnement	2 638	2 400	- 238	- 9,0	2 235	- 165	- 6,9	2 298	+ 63	+ 2,8
80	Chasse et pêche	1 141	1 298	+ 157	+ 13,8	1 265	- 33	- 2,5	1 581	+ 316	+ 25,0
45	Proxénétisme	59	91	+ 32	+ 54,2	75	- 16	- 17,6	102	+ 27	+ 36,0

Champ : Gendarmerie nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* Les index d'infractions de type « Infractions révélées par l'action des services » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la Gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

** Voir note * Tableau 4.PN

*** Lorsque le nombre de faits constatés est trop faible (moins de 20 faits, selon le seuil choisi), la variation exprimée en proportion n'est pas proposée par l'Observatoire car, dans ce cas, de faibles variations en volume peuvent correspondre à de fortes variations en pourcentage qui seraient alors trompeuses.

Tableau 5-PN. Les faits constatés d'**Infractions n'appartenant pas à un des indicateurs de l'ONDRP** enregistrés par la Police Nationale en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2011 à juin 2014 – Variations sur 12 mois en juin 2012, juin 2013 et juin 2014.

Index	Faits constatés par la Police Nationale en France métropolitaine	Juillet 2010 à Juin 2011	Juillet 2011 à Juin 2012	Variations sur 12 mois entre Juin 2011 et Juin 2012		Juillet 2012 à Juin 2013	Variations sur 12 mois entre Juin 2012 et Juin 2013		Juillet 2013 à Juin 2014	Variations sur 12 mois entre Juin 2013 et Juin 2014	
				En nombre	En %		En nombre	En %		En nombre	En %
50	Atteintes sexuelles	9 729	9 730	+ 1	+ 0,0	9 435	- 295	- 3,0	8 237	- 1 198	- 12,7
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	18 733	18 574	- 159	- 0,8	18 669	+ 95	+ 0,5	21 949	+ 3 280	+ 17,6
14	Violations de domicile	4 611	4 359	- 252	- 5,5	4 417	+ 58	+ 1,3	5 265	+ 848	+ 19,2
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	11 902	11 377	- 525	- 4,4	10 808	- 569	- 5,0	11 104	+ 296	+ 2,7
54	Non versement de pension alimentaire	6 611	6 214	- 397	- 6,0	6 352	+ 138	+ 2,2	6 186	- 166	- 2,6
72	Outrages à dépositaires autorité	22 681	22 935	+ 254	+ 1,1	21 782	- 1 153	- 5,0	20 666	- 1 116	- 5,1
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	202	192	- 10	- 5,0	222	+ 30	+ 15,6	163	- 59	- 26,6
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	227	277	+ 50	+ 22,0	189	- 88	- 31,8	195	+ 6	+ 3,2
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	138	164	+ 26	+ 18,8	218	+ 54	+ 32,9	174	- 44	- 20,2
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	1 042	999	- 43	- 4,1	917	- 82	- 8,2	1 050	+ 133	+ 14,5
107	Autres délits	61 806	63 276	+ 1 470	+ 2,4	62 858	- 418	- 0,7	66 612	+ 3 754	+ 6,0

Champ : Police nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

Tableau 5-GN. Les faits constatés d'**Infractions n'appartenant pas à un des indicateurs de l'ONDRP** enregistrés par la Gendarmerie nationale en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2011 à juin 2014 – Variations sur 12 mois en juin 2012, juin 2013 et juin 2014.

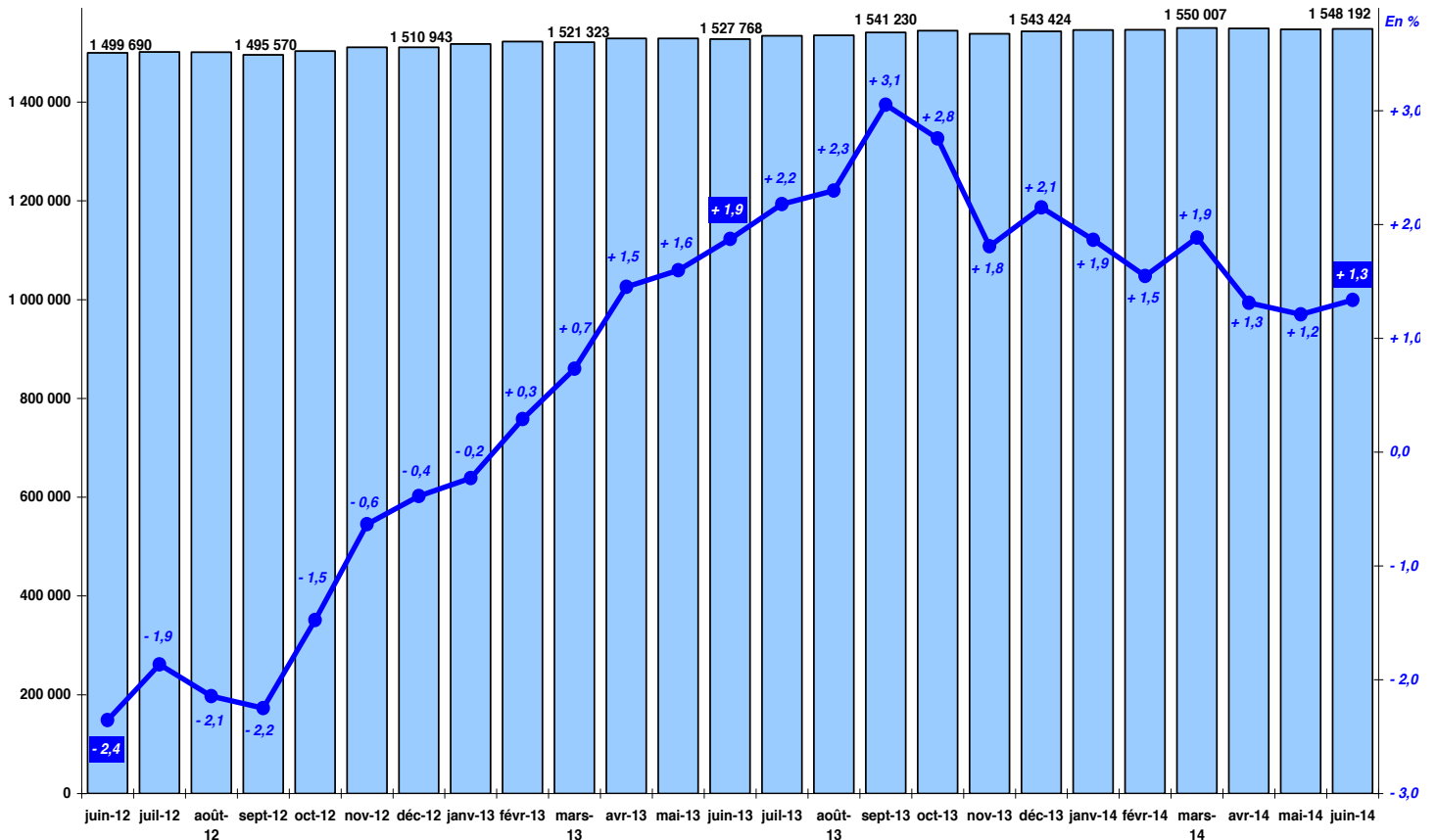
Index	Faits constatés par la Gendarmerie Nationale* en France métropolitaine	Juillet 2010 à Juin 2011	Juillet 2011 à Juin 2012	Variations sur 12 mois entre Juin 2011 et Juin 2012		Juillet 2012 à Juin 2013	Variations sur 12 mois entre Juin 2012 et Juin 2013		Juillet 2013 à Juin 2014	Variations sur 12 mois entre Juin 2013 et Juin 2014	
				En nombre	En %		En nombre	En %		En nombre	En %
50	Atteintes sexuelles*	5 374	4 596	- 778	- 14,5	4 032	- 564	- 12,3	4 401	+ 369	+ 9,2
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité*	12 017	9 597	- 2 420	- 20,1	10 277	+ 680	+ 7,1	14 767	+ 4 490	+ 43,7
14	Violations de domicile	3 191	3 101	- 90	- 2,8	3 240	+ 139	+ 4,5	3 691	+ 451	+ 13,9
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	15 440	15 847	+ 407	+ 2,6	16 215	+ 368	+ 2,3	18 136	+ 1 921	+ 11,8
54	Non versement de pension alimentaire	7 685	8 258	+ 573	+ 7,5	8 926	+ 668	+ 8,1	9 268	+ 342	+ 3,8
72	Outrages à dépositaires autorité	6 774	5 727	- 1 047	- 15,5	5 603	- 124	- 2,2	5 876	+ 273	+ 4,9
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	363	298	- 65	- 17,9	254	- 44	- 14,8	308	+ 54	+ 21,3
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	361	224	- 137	- 38,0	191	- 33	- 14,7	196	+ 5	+ 2,6
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	649	545	- 104	- 16,0	889	+ 344	+ 63,1	815	- 74	- 8,3
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	1 325	1 409	+ 84	+ 6,3	1 523	+ 114	+ 8,1	1 881	+ 358	+ 23,5
107	Autres délits	32 225	31 318	- 907	- 2,8	37 986	+ 6 668	+ 21,3	39 304	+ 1 318	+ 3,5

Champ : Gendarmerie nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* Les index d'infractions ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la Gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (voir Annexe 33) sont soulignés.

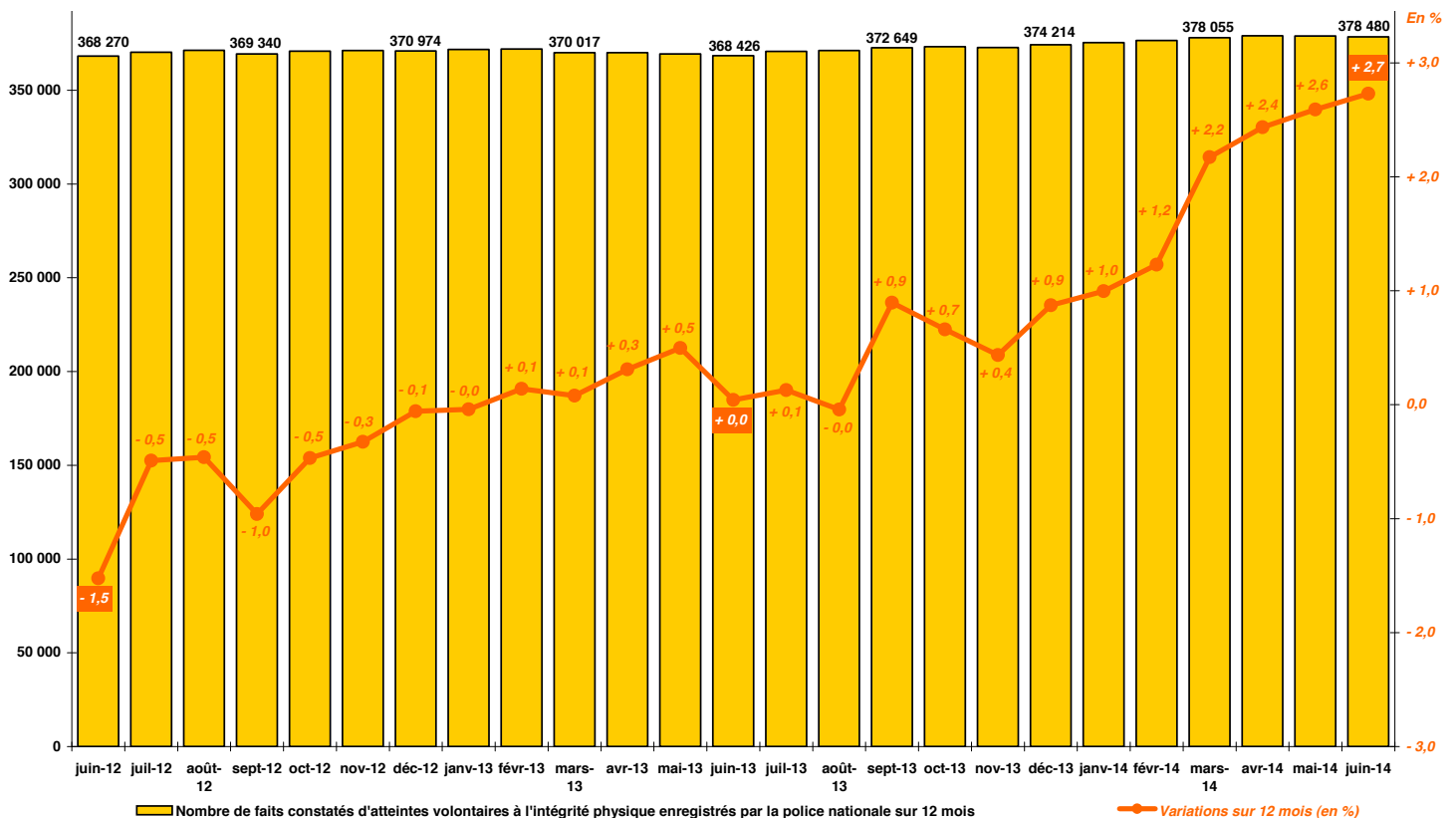
Graphique 1.PN. Les faits constatés d'Atteintes aux biens enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014.



Champ : Police nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

Graphique 2.PN. Les faits constatés d'Atteintes volontaires à l'intégrité physique* enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014.



■ Nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale sur 12 mois

— Variations sur 12 mois (en %)

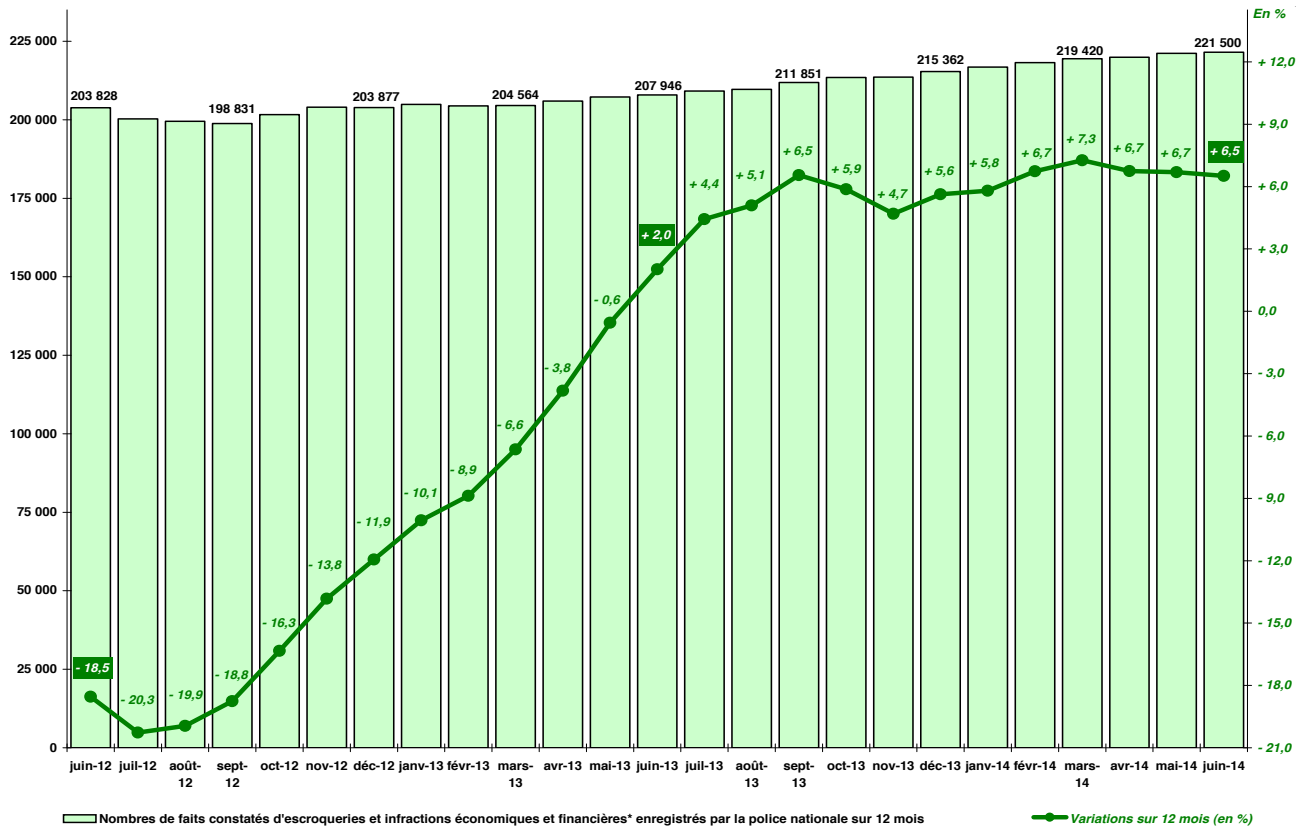
Champ : Police nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* Voir note ** du tableau 2.PN

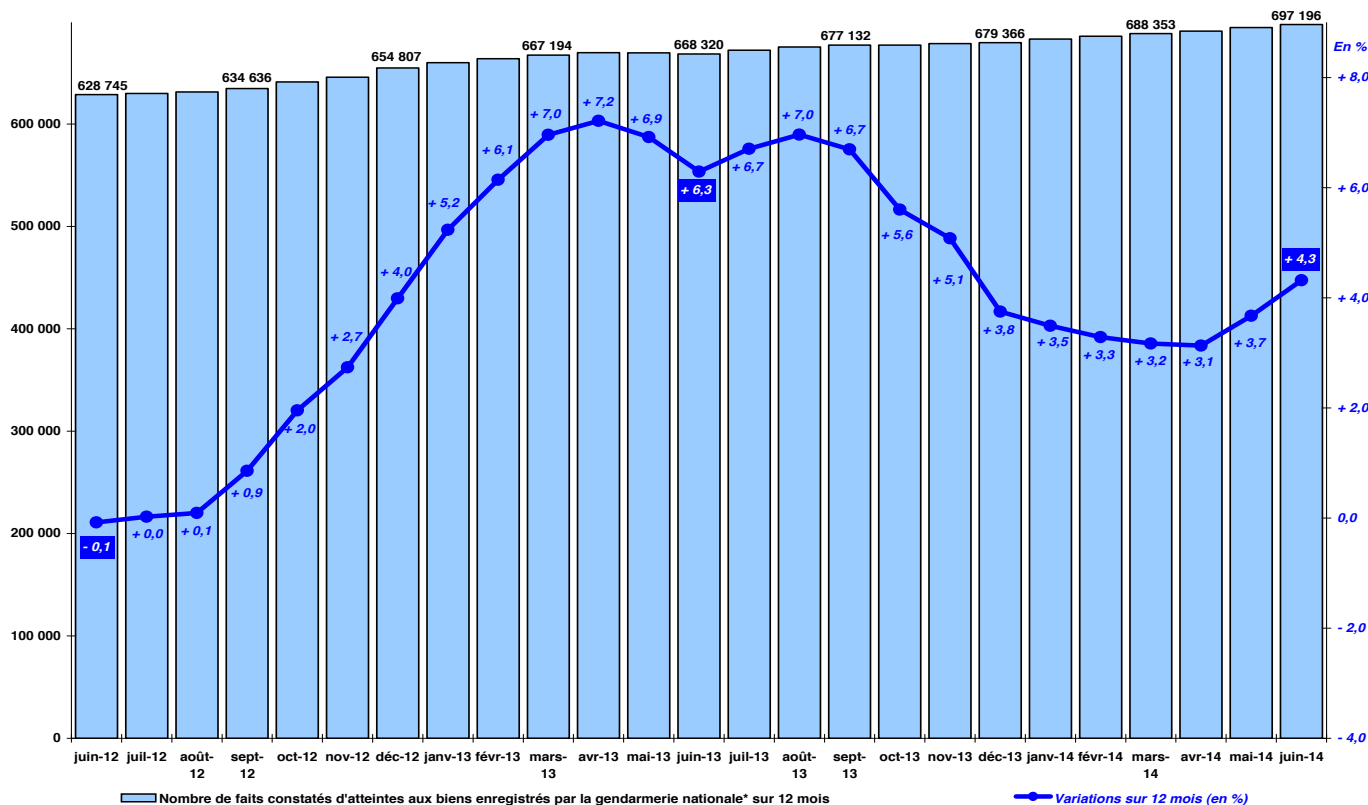
** Voir note * Graphique A.PN

Graphique 3.PN Les faits constatés d'Esroqueries et infractions économiques et financières* enregistrés par la Police nationale en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014.



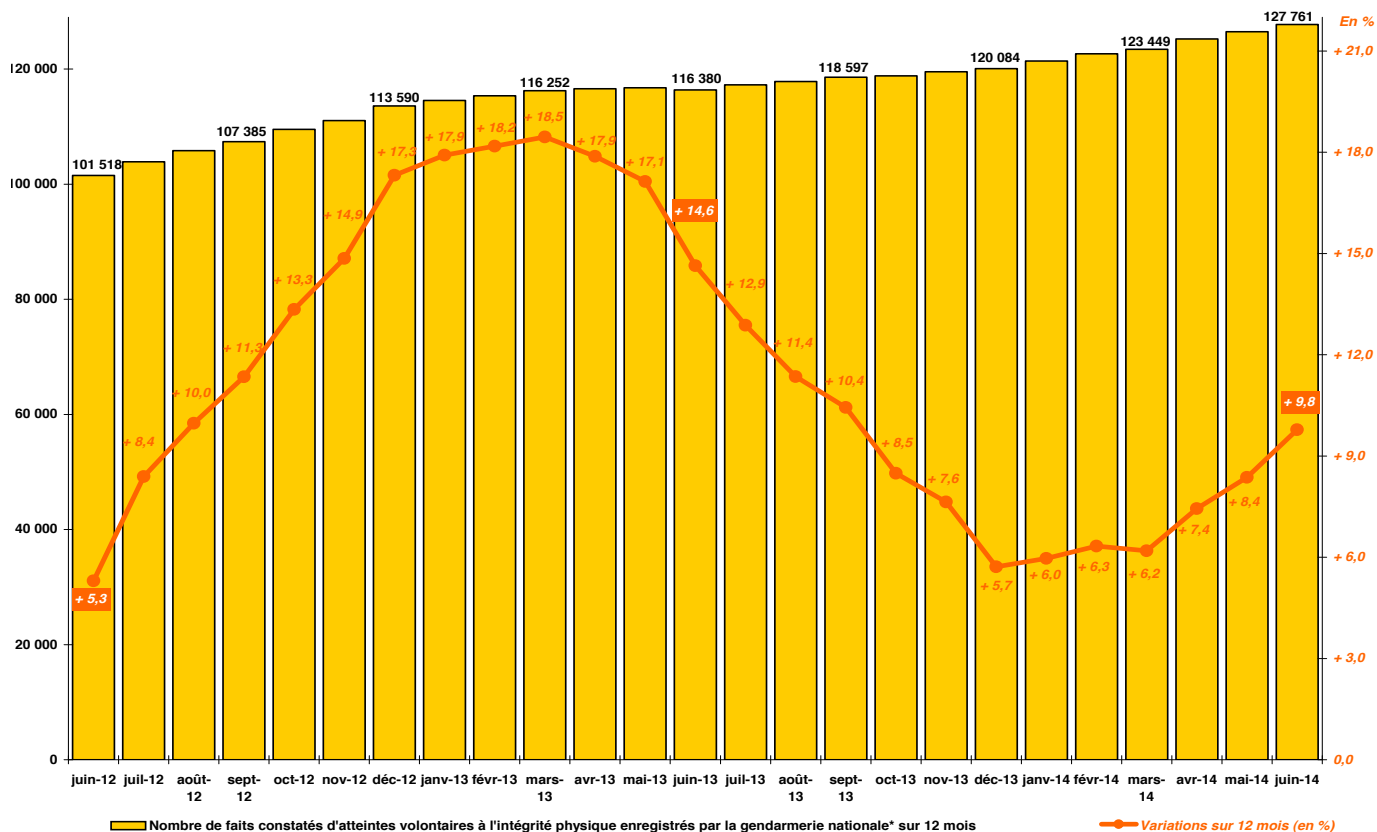
Champ : Police nationale
 Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP
 * Voir notes * et ** du Tableau 3.PN
 * Voir note * Graphique A.PN

Graphique 1.GN Les faits constatés d'Atteintes aux biens enregistrés par la Gendarmerie nationale* en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014.



Champ : Gendarmerie nationale
 Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP
 * Des index d'infractions de type « atteintes aux biens » ont connu une rupture de continuité statistique en janvier 2012 qui a été révélée par l'ONDRP et qui a été confirmée par la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (voir tableau 1.GN). La rupture est due au lancement en janvier 2012 d'un nouvel outil d'enregistrement des faits constatés en zone gendarmerie.

Graphique 2.GN Les faits constatés d'Atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la Gendarmerie Nationale* en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014.

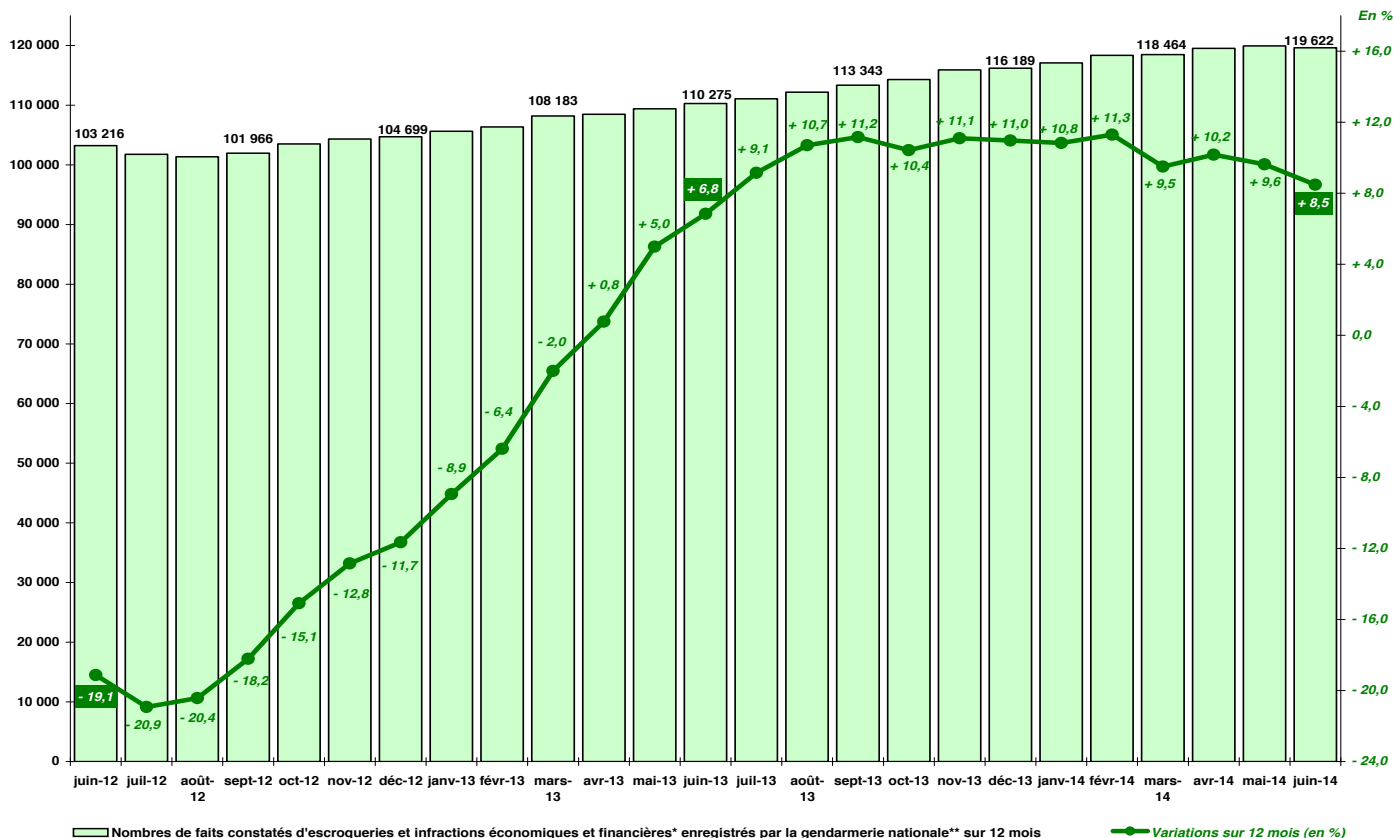


Champ : Gendarmerie nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* Des index d'infractions de type « atteintes volontaires à l'intégrité physique » ont connu une rupture de continuité statistique en janvier 2012 qui a été révélée par l'ONDRP et qui a été confirmée par la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (voir tableau 1.GN). La rupture est due au lancement en janvier 2012 d'un nouvel outil d'enregistrement des faits constatés en zone gendarmerie.

Graphique 3.GN Les faits constatés d'Escroqueries et infractions économiques et financières* enregistrés par la Gendarmerie nationale** en France métropolitaine sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014 – Variations sur 12 mois de juin 2012 à juin 2014.



Champ : Gendarmerie nationale

Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

* Voir note * Tableau 3.PN

** Des index d'infractions de type « atteintes volontaires à l'intégrité physique » ont connu une rupture de continuité statistique en janvier 2012 qui a été révélée par l'ONDRP et qui a été confirmée par la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (voir tableau 1.GN). La rupture est due au lancement en janvier 2012 d'un nouvel outil d'enregistrement des faits constatés en zone gendarmerie.

Tableau 6.PN Les taux de variations des faits constatés par la police nationale faisant l'objet d'un graphiques** (A-PN à F-PN et I-PN à 3-PN) sur 12 mois glissants de janvier à mai 2014 exprimés en données semi-révisées et en données révisées.

Variations sur 12 mois glissants des Faits constatés par la Police Nationale en France métropolitaine (en %)	Taux exprimés en données semi révisés* publiés dans les précédents bulletins mensuels du premier semestre 2014					Taux révisés* à partir des données définitives du premier semestre 2014 publiés dans le présent bulletin				
	Janvier 2014	Février 2014	Mars 2014	Avril 2014	Mai 2014	Janvier 2014	Février 2014	Mars 2014	Avril 2014	Mai 2014
	semi-révisés*	semi-révisés*	semi-révisés*	semi-révisés*	semi-révisés*	révisés*	révisés*	révisés*	révisés*	révisés*
Atteintes aux biens	+ 1,8	+ 1,5	+ 1,8	+ 1,2	+ 1,0	+ 1,9	+ 1,5	+ 1,9	+ 1,3	+ 1,2
<i>Dont</i>										
Voies sans violence	+ 3,8	+ 3,6	+ 3,9	+ 3,3	+ 3,4	+ 3,9	+ 3,6	+ 4,0	+ 3,5	+ 3,6
<i>Dont</i>										
Cambriolages de locaux d'habitations principales	+ 5,3	+ 3,5	+ 2,4	+ 0,5	- 0,3	+ 5,3	+ 3,6	+ 2,6	+ 0,6	- 0,1
Voies avec violences	- 0,1	- 0,9	- 0,6	- 1,5	- 2,2	- 0,0	- 0,8	- 0,5	- 1,4	- 2,0
<i>Dont</i>										
Voies à main armée	- 5,0	- 6,7	- 7,3	- 10,0	- 11,0	- 4,9	- 6,7	- 7,3	- 10,0	- 11,0
Voies avec armes blanches	+ 4,5	+ 2,1	- 1,2	- 4,5	- 6,0	+ 4,5	+ 2,2	- 1,0	- 4,3	- 5,8
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	+ 0,9	+ 1,1	+ 2,0	+ 2,2	+ 2,3	+ 1,0	+ 1,2	+ 2,2	+ 2,4	+ 2,6
<i>Dont</i>										
Violences physiques non crapuleuses (hors Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants)	+ 0,3	+ 1,0	+ 2,0	+ 2,4	+ 2,6	+ 0,4	+ 1,1	+ 2,2	+ 2,7	+ 2,9
Escoqueries et infractions économiques et financières	+ 5,7	+ 6,6	+ 7,1	+ 6,5	+ 6,4	+ 5,8	+ 6,7	+ 7,3	+ 6,7	+ 6,7

Champ : Police Nationale
Révision à partir de l'État 4001 annuel, ONDRP

Source : État 4001 mensuel, DCPJ ;

* Les taux de variations sur 12 mois glissants des faits constatés par la police nationale publiés lors des 5 précédents bulletins mensuels du premier semestre 2014 l'ont été à partir de données mensuelles provisoires. Les données définitives sont disponibles en fin de semestre, sans cependant être détaillées par mois. Pour chaque index d'infractions, l'ONDRP procède à ce qu'il appelle une révision des données mensuelles provisoires à partir des données annuelles définitives. Cela consiste à répartir sur chaque mois du semestre, la différence entre le chiffre semestriel définitif et la somme des 6 mois provisoires, et ce proportionnellement au nombre de jours de chaque mois. Cette démarche n'est possible qu'en fin de semestre. En cours de semestre, les taux de variations sur 12 mois sont calculés à partir de données dites «semi révisées» car les mois les plus récents en cours ne sont pas encore «révisés». La révision des mois de janvier à mai 2014 vient d'avoir lieu. Elle se traduit par une modification des taux de variations sur 12 mois glissants des mois concernés (Colonnes «Janvier 2014 révisés» à «Mai 2014 révisés») par rapport à ceux publiés lors des bulletins mensuels précédents (Colonnes «Janvier 2014 semi-révisés» à «Mai 2014 semi-révisés»).

** Voir les notes des graphiques A-PN à F-PN et I-PN à 3-PN pour prendre connaissance des problèmes de continuité statistique des indicateurs et des catégories et index d'infractions ci-dessus.



LA MAIN COURANTE

LA MAIN COURANTE

Le dispositif de la main courante est en vigueur sur l'ensemble du territoire français dans les zones de compétence de la Police nationale. Jusqu'au 14 septembre 2009, deux systèmes coexistaient : l'un pour toutes les circonscriptions de sécurité publique hors Paris (MCI SP) et l'autre pour Paris (MCI PP).

Avec la réforme de la préfecture de Police du 14 septembre 2009, la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) est née du mariage de la Police urbaine de proximité de Paris et des Directions départementales de sécurité publique des trois départements de la petite couronne.

Suite à la création de la DSPAP, les données extraites de la main courante informatisée des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, qui étaient, jusqu'au 31 septembre 2009, comptabilisés dans l'état 3.1.2 de la main courante informatisée de la sécurité publique, sont à compter du 1^{er} octobre 2009, prises en compte par la préfecture de Police de Paris.

Depuis le 1^{er} octobre 2009, il existe donc toujours deux systèmes : l'un, la MCI DCSP pour toutes les circonscriptions de sécurité publique (hors Paris et les trois départements de la petite couronne) et, l'autre, la MCI PP pour Paris et les trois départements de la petite couronne.

Toutefois, le parallélisme des nomenclatures rend désormais possible l'agrégation des données des deux MCI.

Il est rappelé que les déclarations d'usagers enregistrées dans la main courante peuvent, parallèlement, faire l'objet d'un enregistrement dans l'état 4001. En effet, un enregistrement en main courante n'exclut pas la rédaction d'un procès-verbal et la diligence d'une procédure judiciaire. Ainsi, après qu'un fait ait été signalé aux services de police, et fait l'objet d'un enregistrement en main courante, il peut faire l'objet d'une procédure, et sera alors comptabilisé dans l'état 4001.

En revanche, tous les faits enregistrés en MCI ne peuvent pas faire l'objet d'une comptabilisation dans l'état 4001 puisque ce dernier ne recense pas, par exemple, les procédures établies dans le cadre des délits routiers, de police administrative ou les infractions sanctionnées par des contraventions (toutes classes).

La main courante informatisée (MCI) de la Sécurité publique et de la préfecture de Police

			Jun 2014	Jun 2013
			nombre	nombre
A	ACCIDENTS		1 462	1 438
	A01	Accidents corporels de la route	260	213
	A02	Accidents matériels de la route	1 198	1 217
	A11	Accidents ferroviaires corporels	1	3
	A12	Accidents ferroviaires matériels	1	2
	A21	Accidents d'aéronefs corporels	0	1
	A22	Accidents d'aéronefs matériels	2	0
	A31	Accidents fluviaux corporels	0	0
	A32	Accidents fluviaux matériels	0	2
B	ALERTES (bombes,...)		6	4
	BAB	Fausses alertes à la bombe	1	0
	BCD	Colis ou enveloppes suspects non explosifs	2	3
	BDE	Découvertes d'engins explosifs	3	1
	BCS	Neutralisations d'engins explosifs	0	0
	BDA	Alertes sur aéronefs (code à usage PAF)	0	0
C	DECOUVERTES DE CADAVRES		30	31
	CCR	Homicides volontaires	0	0
	CNA	Morts naturelles	23	24
	CSU	Décès - cause suspecte	3	7
	CAC	Décès - cause accidentelle	4	0

D	DIFFERENDS		47 444	47 132
	DF0	Différends familiaux	4 445	4 417
	DF1	Différends entre époux / concubins	8 925	9 109
	DF2	Différends a/s garde des enfants	11 532	11 074
	DF3	Abandons de domicile familial	3 946	4 112
	DHA	Litiges a/s droit de l'urbanisme / habitation	908	860
	DCO	Litiges commerciaux	4 589	4 621
	DTR	Litige a/s droit du travail	1 858	1 862
	DPU	Rixes sur voies / lieux publics	744	769
	DUR	Différends entre usagers de la route	1 424	1 512
	DVO	Différends de voisinage	9 073	8 796
E	EXPLOSIONS		3	1
	EPU	Explosions dans établissements publics	0	1
	ECI	Explosions dans commerces ou industries	0	0
	EHA	Explosions dans habitations	2	0
	EVE	Explosions de véhicules	0	0
	ELA	Explosions dans autres lieux	1	0
F	ALIENES		11	19
	F00	Hospitalisations volontaires d'aliénés	5	5
	F01	Hospitalisations d'office d'aliénés	6	14
G	SUICIDES ET TENTATIVES		35	50
	G00	Tentatives de suicide - auteurs majeurs	27	42
	G01	Tentatives de suicide - auteurs mineurs	3	2
	G10	Suicides - auteur majeurs	5	6
	G11	Suicides - auteur mineurs	0	0
J	OBJETS PERDUS / TROUVES		6 866	7 321
	JPO	Pertes de documents officiels	5 262	5 473
	JAN	Pertes d'animaux	99	82
	JDV	Pertes d'objets mobiliers	766	966
	JTR	Objets trouvés	739	800
I	INCENDIES		166	117
	IEP	Incendies dans établissements publics	1	1
	ICI	Incendies dans commerces / industries	3	1
	IHA	Incendies dans habitations	20	15
	IPO	Feux de poubelles	60	47
	IVA	Incendies de véhicules	40	33
	ILA	Incendies autres lieux	42	20
K	CRIMES ET DELITS		25 754	26 747
	KDV	Dégradations de véhicules	693	752
	KDB	Dégradations de biens autres que véhicules	1 089	1 126
	KDM	Dégradations de mobilier urbain	106	77
	KDT	Tags	84	81
	KV0	Vols à main armée	3	2
	KV1	Vols	3 323	3 199
	KV2	Vols avec violences	34	40
	KV3	Vols avec effraction	82	84
	KV4	Vols de véhicules	119	121
	KV5	Vols à la roulotte	72	61
	KV6	Vols à l'étalage	24	72
	KV7	Grivèleries	56	72
	KP0	Coups et blessures	1 992	2 081
	KP1	Injures - menaces	8 221	8 117

	KP2	Violences ou outrages à agent investi d'une mission de service public	49	59
	KF1	Infractions à la législation sur le séjour en France	9	9
	KF2	Infractions à la législation sur les stupéfiants	79	80
	KF3	Infractions à la législation sur les professions réglementées	4	3
	KF4	Infractions à la législation sur le travail	14	7
	KF5	Ventes à la sauvette	9	12
	KF6	Ports ou détentions d'armes prohibées	12	20
	KA1	Infractions a/s animaux dangereux	74	77
	KR1	C-E-A, C-E-I	14	7
	KR2	Délits de fuite	147	125
	KR3	Autres délits routiers	123	163
	K98	Autres crimes ou délits	9 322	10 300
M	MALADES		237	253
	MVP	Malades - blessés sur la voie publique	78	85
	M01	Malades - blessés à domicile	46	48
	M99	Malades - blessés autre lieu	113	120
N	NUISANCES ET TROUBLES DE L'ORDRE PUBLIC		11 528	11 927
	N00	Tapages diurnes	189	171
	N01	Tapages nocturnes	752	758
	N02	Raves-parties	1	3
	N03	Troubles de voisinage	645	624
	N04	Perturbateurs - indésirables	3 801	3 813
	N11	Individus - véhicules suspects	1 145	1 254
	N12	Stockages d'armes ou de substances incendiaires	6	6
	N13	Stockages de stupéfiants	1	3
	N21	Troubles à l'hygiène ou à la salubrité	68	77
	N22	Pollutions	11	9
	N23	Dépôts d'immondices	36	49
	N30	Coups de feu	10	9
	N31	Jets de pétards	13	12
	N32	Jets de projectiles	80	64
	N33	Jets de substances incendiaires	3	2
	N40	Divagations d'animaux	145	138
	N50	Sans domicile fixe	7	7
	N60	Infractions au stationnement avec verbalisation	25	59
	N61	Infractions au stationnement avec mise en fourrière	8	11
	N62	Véhicules abandonnés sur la voie publique	7	11
	N63	Autres contraventions au code de la route	115	162
	N70	Stationnements irréguliers de nomades	3	5
	N80	Ivresses publiques et manifestes	15	8
	N90	Rodéos automobiles	16	17
	N98	Contraventions à la police des transports	8	15
	N99	Nuisances diverses	4 418	4 640
O	DEGATS (eaux, gaz,...)		20	20
	O00	Inondations suite à intempéries ou crues	4	1
	O01	Inondations suite à fuites	9	9
	O11	Dégâts suite à éboulements ou effondrements	2	4
	O12	Dégâts suite à intempéries	4	5
	O21	Fuites de gaz	1	1
Q	AFFAIRES DE MŒURS		166	189
	Q01	Exhibitions sexuelles	39	41
	Q10	Prostitution - racolage	4	5
	Q99	Autres infractions aux mœurs	123	143

R	PERSONNES RECHERCHEES	2 003	2 096	
	RAD	Recherches / Découvertes d'aliénés disparus	26	39
	RAP	Recherches / Découvertes de majeurs disparus	375	416
	ROP	Ouvertures de portes aux fins de recherches de	1	2
	REV	Recherches / Découvertes de détenus évadés	4	0
	RMD	Recherches / Découvertes de mineurs disparus	210	217
	RMF	Recherches / Découvertes de mineurs en fugue	1 307	1 333
	RVD	Recherches / Découvertes de personnes âgées disparues	28	26
	RPT	Découvertes de personnes inscrites au FPR	19	14
	RPZ	Découvertes de personnes recherchées cadre enquête	6	6
	RMA	Fiches de mise en attention (code spécifique PAF)	3	12
	RAF	Avis à famille	24	31
S	ALARMS DANS ETABLISSEMENTS PUBLICS	2	1	
	SB0	Fausses alarmes dans établissements bancaires	0	0
	SB1	Alarmes avec VAMA dans établissements bancaires	0	0
	SF0	Fausses alarmes à la Banque de France	1	0
	SF1	Alarmes avec VAMA à la Banque de France	0	0
	SP0	Fausses alarmes dans établissements de la Poste	0	1
	SP1	Alarmes avec VAMA dans établissements de la Poste	0	0
	ST0	Fausses alarmes dans agences Trésor Public	0	0
	ST1	Alarmes avec VAMA dans agences Trésor Public	0	0
	SA0	Déclenchements d'alarmes dans les Maisons d'arrêt	0	0
	SR0	Déclenchements d'alarmes dans des locaux de police	0	0
	SJ0	Déclenchements d'alarmes dans des tribunaux ou Cours d'Appel)	0	0
	SS0	Déclenchements d'alarmes dans des Préfectures - Sous-préfectures	1	0
T	ACCIDENTS DU TRAVAIL	5	6	
	TEC	Accidents du travail corporels en entreprises	5	5
	TEM	Accidents du travail mortels en entreprises	0	0
	TCC	Accidents du travail corporels sur chantiers	0	1
	TCM	Accidents du travail mortels sur chantiers	0	0
V	ALARMS DANS LOCAUX PRIVES	10	3	
	VL0	Déclenchements intempestifs d'alarmes locales	7	2
	VL1	Alarmes locales avec effraction	2	0
	VV0	Fausses alarmes - sociétés de surveillance	1	0
	VV1	Alarmes société de surveillance avec effraction	0	1
W	VEHICULES VOLES	18	25	
	W01	Découvertes de véhicules quatre roues volés	13	16
	W02	Découvertes de véhicules deux-roues à moteur volés	4	8
	W03	Découvertes de véhicules mis en surveillance	1	1
X	DECLARATIONS FANTAISISTES	275	275	
	X01	Déclarations sans suite (absence de faits en cours ou passés)	268	270
	X02	Déclarations fantaisistes aux fins de guet-apens à AFP	7	5
	TOTAL	96 041	97 655	

Source : Main courante informatisée, DCSP